



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

RAPPORT ANNUEL 2024-2025





Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2024 et se terminant le 31 mars 2025.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	4
MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ	5
RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE	6
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	10
GOUVERNANCE	14
RAPPORT DES ACTIVITÉS	24
du comité de la formation	25
relatives à la reconnaissance des équivalences	27
relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	32
relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	34
relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	36
relatives à l'inspection professionnelle	40
relatives à la formation continue	46
relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	48
relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires	53
du comité de révision (des décisions du bureau du syndic)	54
du conseil de discipline	56
relatives aux infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois professionnelles	58
relatives au rôle sociétal de l'Ordre et aux communications	60
relatives à l'équité, la diversité et l'inclusion	64
PRIX ET DISTINCTIONS	66
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES	69
INFORMATIONS FINANCIÈRES	75
RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	76
ÉTATS FINANCIERS	78
Résultats	78
Évolution des soldes de fonds	79
Bilan	80
Flux de trésorerie	81
Notes complémentaires	82
Renseignements complémentaires	89

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 21 novembre 2025

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean Boulet

Ministre du travail
Ministre responsable de l'application lois professionnelles

Montréal, le 21 novembre 2025

Monsieur Jean Boulet

Ministre du travail
Ministre responsable de l'application lois professionnelles

Cabinet du ministre du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Paul-André Gallant, AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

Président

Montréal, le 21 novembre 2025

Madame Mélanie Hillinger

Présidente

Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2025.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-André Gallant, AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

Président

MISSION, VISION ET VALEURS DE L'OOAQ



MISSION

Assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, notamment en assurant la surveillance de la pratique et en soutenant le maintien des compétences.

VISION

L'Ordre et ses membres s'engagent à être une force rassembleuse et inclusive pour faire évoluer les pratiques en cohérence avec les besoins de la société québécoise.

VALEURS

Dans l'accomplissement de leurs fonctions, l'Ordre, ses administratrices et administrateurs, son personnel et ses membres sont guidés par ces trois valeurs fondamentales :

COLLABORATION

INTÉGRITÉ

INNOVATION

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Paul-André Gallant

AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste



Une année déterminante pour la protection du public

Lorsque j'ai pris les rênes de la présidence de l'Ordre en 2016, je savais que les défis à surmonter étaient nombreux et que les dossiers à régler exigeraient beaucoup de temps et de travail de fond, en plus d'une dose d'opportunité. L'année 2024-2025 s'est conclue sous le signe d'accomplissements et de résultats concrets pour nos professions et pour la protection du public. Parfois, le travail de l'ombre parvient à la lumière et c'est l'ensemble de la population qui profite de ces avancées.

Diagnostic des troubles de langage et des troubles d'apprentissage en lien avec le langage

Sur le plan des relations publiques et gouvernementales, l'année 2024-2025 a été consacrée en majeure partie au projet ambitieux du gouvernement du Québec concernant l'élargissement des pratiques professionnelles. Après un important travail de fond et de représentations en collaboration avec mes collègues d'autres ordres professionnels, le premier projet de loi, soit le PL67, *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, a permis à l'Ordre de s'inscrire au calendrier législatif à travers la reconnaissance du diagnostic en santé mentale et relations humaines. Ainsi, le législateur, en modifiant les activités réservées aux orthophonistes, a reconnu, par le fait même, qu'une conclusion orthophonique de troubles de langage et

Rapport de la présidence

de troubles d'apprentissage en lien avec le langage faisait office de diagnostic. Une reconnaissance que le Collège des médecins du Québec a accordée, en toute collaboration, aux orthophonistes comme à quatre autres professions du domaine de la santé et des relations humaines. Il s'agit d'une avancée majeure.

Évidemment, l'Ordre poursuit ses actions au regard du diagnostic en santé physique qui doit clarifier cette notion pour les activités réservées aux audiologistes ainsi que les troubles de la parole et de la voix pour les orthophonistes.

Renforcement des activités réservées en orthophonie et en audiologie

Lors de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (Loi 90) en 2003, le législateur avait commis, à notre avis, une erreur qui fragilisait grandement la protection du public. En effet, seules les activités réservées aux orthophonistes et aux audiologistes étaient libellées avec une finalité « dans le but de déterminer un plan d'intervention ». Ceci, malheureusement, créait une grande confusion sur l'activité d'évaluation qui leur était alors accordée. Grâce à un travail intense et l'appui de mes collègues présidentes et présidents de 12 ordres professionnels en santé physique ainsi qu'en santé mentale et relations humaines, nous avons obtenu des amendements pour retirer ce libellé. Cela vient clarifier que l'évaluation du langage, de la parole, de la voix et de l'audition peut seulement être faite par les professionnelles et professionnels compétents et autorisés. Il s'agit encore une fois d'une reconnaissance longuement attendue, mais surtout d'un levier supplémentaire au regard des personnes qui prétendent avoir la compétence pour exercer illégalement des activités hautement préjudiciables et qui mettent à risque le public, renforçant notre pouvoir de surveillance.

Vers des allègements règlementaires (exercice en société)

Le projet de loi 67 nous a aussi réservé une grande surprise puisqu'un amendement, déposé au dernier moment, a permis de modifier le *Code des professions* en autorisant les professionnelles et professionnels à exercer dans tout type d'organisation sous certaines conditions. Il s'agit d'un changement de paradigme important puisqu'auparavant, un règlement d'autorisation pour l'exercice au sein d'une société, par exemple, était nécessaire pour chaque ordre professionnel. Du côté de l'OOAQ, un tel projet de règlement était à l'étude par l'Office des professions du Québec (OPQ) depuis plusieurs années. Il s'agit donc d'un premier allègement administratif qui est le bienvenu.

Évidemment, l'équipe de la permanence de l'OOAQ a travaillé de pair avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et les ordres professionnels afin de bien comprendre ce cadre législatif pour mieux accompagner les membres. Nous accueillons très favorablement un tel dénouement qui permet une plus grande responsabilisation des membres dans le cadre de leur pratique.

Reconnaissance de l'identification des otites

Parallèlement à toutes les démarches concernant l'élargissement des pratiques professionnelles, nous avons eu l'opportunité de faire des représentations auprès du Collège des médecins du Québec concernant l'identification des otites par les audiologistes. Nous avons été reçues et reçus avec ouverture par le comité de collaboration en santé à qui nous avons fait la démonstration de la grande compétence des audiologistes sur la détection de tous types d'otites pour une meilleure prise en charge et une amélioration du continuum de services. Bien que certaines modifications législatives demeurent nécessaires pour améliorer la fluidité de ce continuum, le Collège a rapidement reconnu cette grande compétence rigoureuse des audiologistes et a autorisé l'identification de tous types d'otites dans le cadre de leur pratique clinique. Il s'agit d'un énorme pas dans la bonne direction. Une collaboration continue avec le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des pharmaciens du Québec sera de mise dans la prochaine année.

Accessibilité à la prothèse auditive

Il s'agit encore une fois d'un dossier de longue haleine, mais qui a connu des avancées en 2024-2025. Par son rôle sociétal, l'OOAQ est préoccupé par l'accessibilité à la prothèse auditive au Québec, considérant notamment le vieillissement de la population et les ressources humaines et financières que cela exige de la part de la population au Québec. Plusieurs rencontres avec nos collègues et homologues canadiens de même qu'avec Santé Canada ont été réalisées afin de coordonner une approche concertée concernant les OTC (appareils auditifs en vente libre). Ainsi, bien que nous soyons en accord depuis 2023 sur les principes entourant ce type d'appareil, il est primordial de s'assurer que plusieurs conditions soient satisfaites afin de garantir une utilisation qui n'est pas préjudiciable pour les consommatrices et consommateurs. Beaucoup de travail reste à faire à ce niveau pour modifier les cadres législatifs non seulement au Québec, mais à travers l'ensemble du pays.

En ce qui concerne la vente de prothèse par les audiologistes, nos efforts et nos représentations se poursuivent pour que cet enjeu soit adressé dans un projet de loi rapproché. À cet égard, le PL67 a permis d'aller chercher des appuis de taille, soit ceux des partis d'opposition ainsi que de la FADOQ. Nous sommes dans un marathon et non un sprint, mais ce dossier avance certainement.

Plan stratégique dédié aux enjeux ÉDI

En avril 2024, sous l'impulsion du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination, l'Ordre a entamé un processus important visant à se doter d'un plan d'action ÉDI (équité, diversité, inclusion). Étant donné notre rôle sociétal, l'importance que nous accordons aux valeurs d'ÉDI et devant le besoin de structurer des actions au sein même de l'Ordre et de ses parties prenantes, une démarche riche en réflexion et en introspection a été réalisée. Celle-ci a mené, en décembre 2024, à l'adoption du premier plan stratégique spécifiquement tourné vers l'ÉDI.

La démarche s'est inspirée de l'outil *The Global Diversity Equity and Inclusion Benchmarks (GDEIB)* pour situer les pratiques actuelles de l'OOAQ en matière d'ÉDI et pour guider les objectifs à prioriser. Cet outil a été développé par un panel de 112 expertes et experts selon une approche par consensus. Il est conçu pour tout type d'organisation désireuse d'évaluer l'état actuel des valeurs ÉDI au sein de son fonctionnement et de ses activités, d'établir des buts à court, moyen et long terme, de mesurer les progrès et de partager les stratégies adoptées et mises en œuvre.

Une introspection de 8 mois a mené à l'élaboration de 14 priorités stratégiques touchant notamment les communications et les affaires publiques, la formation continue et les services administratifs de l'Ordre. Trois de ces actions seront mises de l'avant pour l'année 2025-2026.

Je suis très fier de cet accomplissement et des actions qui en découleront.

Énoncé de position interordres en dysphagie

En décembre 2024, à la suite d'un travail enrichissant de concertation avec l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, un énoncé de position conjoint concernant le travail de collaboration auprès de la personne dysphagique ou à risque de l'être a été diffusé.

Cet énoncé est un cadre sur lequel les professionnelles, professionnels et leurs gestionnaires peuvent s'appuyer pour s'assurer que les personnes ayant besoin d'une évaluation ou d'un suivi pour des difficultés de déglutition puissent avoir accès à une professionnelle ou un professionnel compétent, et ce, dans tous les milieux, qu'ils soient cliniques ou communautaires.

Je me réjouis de cette prise de position interordres qui avait pour but de mettre en lumière la collaboration professionnelle et la valorisation du partenariat avec la personne et ses proches.



Élections au conseil d'administration de l'Ordre

L'année 2024-2025 a aussi été marquée par du mouvement au sein du conseil d'administration (CA). Deux nouvelles administratrices et un nouvel administrateur ont fait leur entrée au CA et viendront contribuer à la mission de protection du public par leur dynamisme, leur passion et leur rigueur. Il importe pour nous de bien les accueillir et de nous assurer qu'elles et ils ont les outils nécessaires pour bien jouer leur rôle, si important pour l'organisation.

Remerciements

Notre plan stratégique 2023-2028 est tourné vers l'avenir, mais surtout tourné vers nos partenaires. Mes premiers remerciements vont tout d'abord à mes collègues des autres ordres professionnels sans qui toutes ces réalisations n'auraient pas été possibles. Sans cette collaboration essentielle, nous n'allons nulle part. Et que dire du travail acharné de la permanence de l'Ordre qui, au quotidien, réalise des miracles. Elle a la protection du public tatouée au cœur et leur expertise est inestimable. Merci aux administratrices et administrateurs qui, depuis neuf ans, me font confiance et jouent un rôle parfois difficile, mais oh combien essentiel. Elles et ils m'insufflent de l'énergie à chaque rencontre. Merci à l'OPQ pour l'ouverture et le travail qu'il réalise pour moderniser le système professionnel. L'OOAQ se sent écouté et important. Merci au CIQ qui a renouvelé sa confiance envers moi en tant que secrétaire du conseil d'administration et président du comité de gouvernance et d'éthique. Enfin, merci à vous chères et chers membres orthophonistes et audiologistes du Québec de maintenir le cap vers l'excellence au quotidien. Les défis sont exigeants, mais vous les relevez avec brio pour que la communication demeure un besoin fondamental auquel il faut répondre en tout temps.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul-André Gallant'.

Paul-André Gallant, AdmA, MBA, ASC, M.P.O., orthophoniste

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Maya Raic

MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.



L'année se termine par des avancées remarquables pour les deux professions, et ce faisant pour le public. Des avancées qui passent aussi par les résultats du premier plan d'action de l'Ordre à la suite de sa dernière planification stratégique : quatre objectifs définis, tous accompagnés de stratégies spécifiques. Il est important de se les rappeler, car ils guident l'OOAQ dans ses actions, qui elles prennent leur source dans sa vision : une force rassembleuse et inclusive.

1 Le public disposera d'un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l'orthophonie et de l'audiologie.

Démystifier l'orthophonie et l'audiologie auprès de divers publics cibles demeure un travail quotidien, mais des avancées sont bien réelles. De nouvelles sections ont été développées puis mises en ligne sur notre site Web. Du côté de l'audiologie, des contenus en santé cognitive et audition et concernant les appareils auditifs en vente libre sont maintenant accessibles.

De nouveaux contenus en orthophonie ont été développés concernant le trouble développemental du langage (TDL), le déroulement de l'évaluation et de l'intervention de l'orthophoniste chez les jeunes enfants et les troubles d'apprentissage en lien avec le langage.

Depuis la mise en ligne, en 2023, de l'Espace Fréquences, espace de partage de contenus professionnels pour les orthophonistes et audiologistes, une vingtaine de contenus scientifiques a été publiée. Parmi ceux-ci : une étude portant sur les effets d'un groupe d'accompagnement pour les personnes qui portent des appareils auditifs pour la première fois ainsi que l'utilisation de casse-têtes pour susciter la production d'adjectifs et d'articles définis afin d'évaluer leur accord en genre dans le groupe nominal. Des sujets d'intérêt pour un public averti.

Rapport de la direction générale

Parallèlement, notre stratégie relative aux médias sociaux a été révisée pour mettre davantage en valeur, par des moyens plus actuels et attrayants, les contenus développés par l'Ordre, mais également ses grandes réalisations et les pratiques innovantes en orthophonie et en audiologie.

Au-delà de toutes ces actions, il fallait susciter des opportunités pour expliquer le rôle et les champs d'exercice des orthophonistes et audiologistes auprès d'autres professionnelles et professionnels. Nos dossiers nous ont menés à les faire valoir auprès des médecins (en vestibulaire et otites), des pharmaciennes et pharmaciens (otites), des orthopédagogues (langage), des infirmières et infirmiers (otites et Agir tôt) et des audioprothésistes (évaluation de l'audition). La cible que nous nous étions fixée a été atteinte, et même plus.

Les partenariats stratégiques sont clés. Au cours du dernier exercice, l'Ordre a renforcé ses liens avec les universités, ses membres, ses stagiaires ainsi que ses partenaires pour traiter de dossiers d'importance, soit les appareils auditifs en vente-libre (souvent appelés *OTC* pour *over the counter*), le vestibulaire et le TDL. En accord avec une nouvelle stratégie d'affaires publiques davantage axée sur les partenariats, nous avons réalisé notre démarchage avec chacun de ces groupes.

Depuis quelques années, l'Ordre collabore avec le Cégep de La Pocatière et le Cégep de Shawinigan pour la mise en place potentielle d'une technique collégiale en intervention du langage (TIL). La création d'un titre d'emploi en intervention du langage est, selon l'OOAQ, une solution novatrice pour pallier les grands besoins en orthophonie au Québec. Or, durant le dernier exercice, l'avancement du dossier s'est avéré difficile et force est de constater que l'appétit des autorités gouvernementales pour la mise en place d'un nouveau programme collégial n'est pas au rendez-vous, les priorités étant ailleurs.

Finalement, au-delà des démarches de recrutement hors Québec que nous réalisons pour répondre aux besoins toujours criants de main-d'œuvre, la section « Devenir membre » de notre site Web a été améliorée afin de clarifier les processus d'admission, dont celui des équivalences de formation.

Dans le but affirmé d'augmenter sa position d'influence, l'Ordre a su s'imposer lors des diverses consultations, journées professionnelles et autres événements en lien avec l'éducation, la santé ou la communication. L'OOAQ a aussi poursuivi ses actions de promotion et de reconnaissance de l'apport de l'orthophonie, que ce soit en scolaire ou au sein du programme Agir tôt promu par le gouvernement du Québec. Bref, l'Ordre est présent et maintiendra sa présence dans les années à venir pour faire progresser les dossiers qui ont un impact sur la protection du public.

2 Le public bénéficiera d'une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.

Pour mettre en valeur les tendances en matière de pratiques professionnelles innovantes visant une optimisation des services, quoi de mieux que de grandes entrevues sur des sujets d'intérêt. Quatre ont été réalisées dans le cadre des Rendez-vous INNOVATION de l'OOAQ, permettant aux membres de mettre à niveau leurs connaissances dans un monde en continuel changement.

Malgré des actions de promotion des formations offertes sur Socrate qui sont d'intérêt pour des orthophonistes ou des audiologistes de tout horizon, moins de succès a été récolté dans l'atteinte des professionnelles et professionnels hors Québec. En effet, peu ont manifesté de l'intérêt pour le carrefour de formations de l'Ordre.

Les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle (IA) sont aussi un sujet d'intérêt pour les membres. Il fallait penser à rendre accessible une formation sur les enjeux éthiques et déontologiques à l'utilisation de l'IA. La facilité qu'elle procure ne doit pas faire oublier la responsabilité de la professionnelle ou du professionnel à l'égard de son utilisation.

Également, plusieurs modalités de soutien à l'exercice de la profession ont été développées et offertes aux orthophonistes et audiologistes. La section *Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession* du présent rapport les détaille.

La pratique privée a son lot de défis et l'Ordre a rédigé trois fiches professionnelles pour répondre aux interrogations fréquentes des membres : une sur la facturation, une sur les obligations relatives aux dossiers et une autre sur l'indépendance professionnelle. Toutes sont en ligne, donc accessibles et fréquemment consultées. Depuis l'entrée en vigueur à l'automne 2024 de la *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* (PL67), l'exercice au sein de tous types d'organisation est autorisé, la responsabilité

professionnelle relevant de l'individu quant au type d'organisation où il choisit d'exercer. Bref, la fiche existante sur l'exercice au sein d'une société demeure utile pour faire comprendre à quel point le *Code de déontologie* et le *Code des professions* demeurent les guides de la professionnelle ou du professionnel dans sa façon d'exercer sa profession, et non l'organisation à laquelle elle ou il se joint.

Actualiser l'encadrement passe aussi par l'évaluation des compétences des candidates et candidats en démarche d'équivalence. Des outils d'évaluation ont été créés pour cinq domaines de pratique plus critiques en orthophonie et en audiologie. Nous avons aussi révisé les formulaires de demande d'équivalence en orthophonie et en audiologie. L'ensemble des modifications apportées à ces outils nous a permis d'améliorer la satisfaction des personnes candidates quant au processus d'évaluation et on note une diminution du nombre de cours à compléter pour certaines personnes. La satisfaction de l'accompagnement reçue est passée ce faisant à 100 %. Bref, une démarche gagnante à tous points de vue!

À la suite de constats et des besoins exprimés par les membres, une formation sur la tenue de dossiers a été mise sur pied. Le souci de l'équipe a été de développer un contenu accessible, répondant aux exigences règlementaires et aligné avec la réalité clinique des orthophonistes et audiologistes. Offert depuis mai 2023, l'atelier sur la tenue de dossiers a vu son offre de services bonifiée en 2024-2025. Le succès de cet atelier est retentissant. D'une offre de deux ou trois ateliers par mois, la demande a rapidement augmenté, ce qui a rempli le calendrier offert et a exigé l'addition de trois nouvelles ressources.

3 Le public comptera sur des orthophonistes et audiologistes engagées, engagés, confiantes et confiants, et dont le rôle est connu et valorisé.

Afin de soutenir les membres dans la compréhension, l'affirmation et l'application des valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), du contenu spécifique dédié à ces enjeux se retrouve dans l'Espace membres, à la suite de la démarche d'évaluation organisationnelle réalisée par l'Ordre en 2024. Une démarche riche en apprentissages qui démystifie le concept d'ÉDI au sein d'une organisation et qui ouvre les esprits à la richesse de la diversité. En parallèle, quatre formations ont été mises en ligne au bénéfice de toutes et tous et nous avons élaboré un plan d'action à la suite de la démarche d'évaluation. Celui-ci s'étalera sur plusieurs années et introduira un nouveau regard sur nos façons de faire.

Plusieurs moyens ont été utilisés pour intensifier nos échanges avec les membres concernant les actions en cours et à venir tant pour l'Ordre, le système professionnel que la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie : webinaires, rencontres TEAMS, groupes Facebook privés, deux infolettres mensuelles, inspections ou même des formations en présence. Nos appels à l'ensemble des membres pour siéger sur des comités de l'Ordre ont obtenu des réponses rapides et positives. Les webinaires représentent une formule gagnante nous permettant efficacement de faire le tour des questions de l'heure tels la modernisation du système professionnel ou l'élargissement de pratiques professionnelles. L'intérêt est là si on se fie au taux de participation! D'ailleurs, nous avons presque doublé le nombre de webinaires initialement prévus.

Nous souhaitons impliquer les membres dans certaines activités de relations publiques ou gouvernementales. Ce fut un succès de part et d'autre. L'Ordre comprend mieux les réalités sur le terrain et les membres saisissent mieux les positionnements de l'Ordre. Sur ce dernier point, la création de documents vulgarisés, les webinaires, le soutien offert via les groupes privés Facebook sont autant de moyens pour y parvenir. Les succès sont variables selon les moyens et ceux-ci seront revisités pour en maximiser les effets.

Puis, nous voulions intéresser les membres à soutenir leurs collègues qui s'engagent volontairement à corriger leur pratique à la suite d'une demande du bureau du syndic ou d'une inspection professionnelle. Pas facile, mais combien nécessaire. Quatre nouvelles ressources ont ainsi participé à l'exercice en étant superviseuses et superviseurs pour le plus grand bénéfice de leurs collègues, et nous les en remercions.

4 Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

Au regard de ses finances, l'Ordre adopte et priorise ses actions en fonction des ressources humaines et financières disponibles, dans le respect de ses obligations règlementaires et légales. L'équilibre budgétaire était clé et nous pouvons aujourd'hui affirmer que celui-ci est atteint et que nous gardons toujours une approche serrée des dépenses. Notre plan d'action commandait des ressources et elles furent bien gérées. Nous maintenons nos rapports réguliers au comité d'audit et de gestion des risques et travaillons dans une perspective de 10 années afin d'adresser rapidement les enjeux émergents et assurer ainsi une saine gestion des finances.

Rapport de la direction générale

Le CRM (*Customer Relationship Management* ou GRC [gestion de la relation client] en français) est la solution dont nous nous servons pour gérer le Tableau des membres et plusieurs processus comme celui de l'admission. Notre solution actuelle venant à échéance, nous devons prévoir la remplacer d'ici le printemps 2027. La démarche est entamée et appuyée par le conseil d'administration de l'Ordre. Une firme de consultation qui a déjà fait ses preuves auprès d'autres ordres professionnels nous accompagne. Nous avons exploré le marché et le choix de la solution sera fait en 2025-2026. Nous devons tenir compte de notre besoin immédiat ainsi que nos besoins futurs tout en nous assurant que la solution choisie soit accessible à une organisation de notre ampleur. Nos obligations de protection des données ainsi que celles prévues dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Loi 25) devront également être prises en compte.

Nous avons en place un plan de continuité des activités pour répondre à un éventuel incident, qu'il soit informationnel, de cybersécurité, financier, à la suite d'une catastrophe ou encore réputationnel. En fait, nous devons nous assurer de maintenir nos opérations critiques en cas de tels événements. Ce plan détaillé a été mis à l'épreuve sous forme de test cette année et les résultats sont rassurants. Nous poursuivrons ce test dans les années à venir afin d'ajuster notre plan aux nouvelles réalités. Nous avons aussi audité nos systèmes informationnels pour donner suite aux recommandations présentées. Nous entendons maintenir cette approche puisque les systèmes évoluent ainsi que les pirates informatiques.

Dans une vision de diversification des revenus, le carrefour de formations de l'Ordre et sa promotion permettent d'offrir des formations utiles aux membres et aux non-membres. La variété offerte en termes de contenu et de format satisfait plusieurs besoins que nous validons régulièrement auprès des utilisatrices et utilisateurs. La formule à distance et asynchrone semble plaire à beaucoup de membres.

Le placement d'offres d'emploi et d'autres services génère aussi des revenus secondaires. L'ensemble de nos moyens sont suivis à l'aide de tableaux de bord qui nous permettent de corriger le tir lorsque requis. Ils sont suivis par divers comités du conseil d'administration.

L'Ordre s'est engagé à adopter une approche de développement et de valorisation des talents RH. Les ressources humaines constituent la richesse principale de l'Ordre. Sans elles, ses réalisations ne seraient pas possibles. À petite équipe, grands moyens pour nous assurer de la fidélisation et de la mobilisation de celle-ci. Instauration d'échanges inter-équipes sur les compétences de chaque personne de la permanence, établissement de stratégies de fidélisation suivies par le comité de ressources humaines, plans de développement des talents ajoutés à l'exercice annuel de gestion de la performance, poursuite du sondage de satisfaction et de mobilisation des employés et employées, présentation et évaluation du programme de rémunération globale et travaux du comité santé mieux-être sur la déconnexion. Le tout, en s'appuyant sur la transparence et la mise en valeur de la contribution de chaque personne au succès de l'organisation.

Également au niveau des ressources humaines, nous avons mis de l'avant de nouveaux moyens d'attirer les candidates et candidats — la compétition pour les ressources étant encore élevée — et mis à jour nos différentes descriptions de poste. Nous avons également revu notre plan pour la relève misant sur la valorisation de nos ressources à l'interne.

Du côté du conseil d'administration, des efforts ont été déployés pour attirer de nouvelles candidatures aux postes d'administratrices et administrateurs en offrant le support nécessaire au développement de leurs compétences et en favorisant la circulation des membres du conseil dans les différents comités du conseil. Le comité de gouvernance a contribué à cette valeur ajoutée et l'apport de chacune et chacun s'est révélé substantiel au profit de décisions justes et équilibrées.

Bien des réalisations, une petite équipe dédiée et agile dans une année où nous avons vécu de nombreux rebondissements qui ont aussi affecté la profession. L'année à venir sera tout aussi riche. Merci à cette équipe de la permanence sans laquelle l'Ordre ne pourrait réaliser sa mission, merci aux membres du conseil d'administration qui nous appuient sans réserve et enrichissent nos réflexions pour mieux agir et merci au président qui navigue dans tous ces changements sans perdre pied!



Maya Raic, MBA, M. Sc. Pol., Adm.A.

GOUVERNANCE

Présidence

Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2025

Nom	Paul-André Gallant
Genre	Homme
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	2022-11-18
Modalité de l'élection	Suffrage universel des membres
Nombre de mandats terminés au 31 mars	2
Durée du mandat à la présidence (en années)	4
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2024-2025, le président a reçu une rémunération de 176 786 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 13 997 \$ qu'il a reçue en avantages sociaux.
Nombre moyen d'heures de travail par semaine effectuées pour l'Ordre — à une décimale près	50
Secteur d'activité professionnelle	Orthophoniste
Assiduité aux séances du conseil tenues au cours de l'exercice	8/8
Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Membre du comité d'audit et de gestion des risques Membre du comité de gouvernance et d'éthique Membre du comité de la formation Membre du comité des ressources humaines Président du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration (CA) au 31 mars 2025

	NOMBRE
Administrateurs(-trices) en poste (en incluant le président et les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office des professions)	11
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les membres de l'Ordre	0
Postes d'administrateurs(-trices) vacants parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s par l'Office	0

Gouvernance

Liste des membres du CA (sans le président)

NOM	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION DU PLUS RÉCENT MANDAT	TYPE D'ADMINISTRATEUR(-TRICE)*	NOMBRE DE MANDATS, CONSÉCUTIFS OU NON, TERMINÉS AU 31 MARS	SECTEUR D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	RÉGION ÉLECTORALE	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION GLOBALE	DATE DE FIN DE MANDAT OU DE DÉMISSION	AUTRES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ORDRE
Salim Anani	2023-10-30	Nommé par l'Office	1	Informatique	–	7/8	2 652 \$	–	Président du comité de gouvernance et d'éthique
Fannie Dussault	2024-11-15	Élue	1	Orthophonie	Centre	7/8	5 228 \$	–	Vice-présidente Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Martin Fortin	2023-11-17	Élu	1	Audiologie	Centre	8/8	4 699 \$	–	Membre du comité des ressources humaines
Alphonse Galluccio	2021-10-20	Nommé par l'Office	2	Finances	–	6/8	3 267 \$	–	Trésorier Président du comité d'audit et de gestion des risques
Frédérique Jehasse	2024-11-15	Élue	1	Orthophonie	Nord	7/8	4 534 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Claude Otis	2021-06-08	Nommé par l'Office	2	Gestion	–	8/8	2 768 \$	–	Président du comité des ressources humaines
Patricia Perez	2023-11-17	Élue	2	Orthophonie	Sud	8/8	5 147 \$	–	Membre du comité des ressources humaines
Amélie Fournier	2024-11-15	Élue	0	Orthophonie	Ouest	3/3	1 806 \$	–	Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Alexis Pinsonnault-Skvarenina	2024-11-15	Élu	0	Audiologie	Montréal	3/3	2 075 \$	–	Membre du comité de gouvernance et d'éthique
Karina Ismail	2024-11-15	Nommée par le CA	0	Orthophonie	Montréal	S.O.	0 \$	–	–
Geneviève Chénier	2021-10-29	Élue	1	Orthophonie	Montréal	5/8	3 477 \$	15 novembre 2024	–
Renée Rancourt	2021-10-29	Élue	3	Orthophonie	Ouest	6/8	3 450 \$	15 novembre 2024	Membre du comité d'audit et de gestion des risques
Marie-Soie Roussel	2021-05-05	Élue	1	Audiologie	Montréal	6/8	3 261 \$	15 novembre 2024	Membre du comité de gouvernance et d'éthique

* Type d'administrateur(-trice) : élu(e), nommé(e) par l'Office des professions, nommé(e) par le CA pour pourvoir à une vacance.

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le genre

	NOMBRE
Femmes	5
Hommes	6
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon le groupe d'âge

	NOMBRE
Âgé(e)s de 35 ans ou moins au moment de sa plus récente élection ou nomination	1
Âgé(e)s de plus de 35 ans au moment de sa plus récente élection ou nomination	10
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Composition du conseil d'administration au 31 mars selon que les administrateurs(-trices) soient membres de l'Ordre ou nommé(e)s par l'Office

	NOMBRE
Élu(e)s ou nommé(e)s parmi les membres de l'Ordre	8
Nommé(e)s par l'Office des professions	3
Total des administrateurs(-trices) en poste au 31 mars	11

Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice

	NOMBRE
Séances ordinaires	6
Séances extraordinaires	2

Résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'exercice

Politiques et pratiques de gouvernance	Formation d'un comité	S.O.
		Comité des prix — secrétaire (avril 2024), secrétaire (octobre 2024), présidence et secrétaire (février 2025)
		Comité d'inspection professionnelle — membre (mai 2024), présidence et membres (octobre 2024)
		Comité d'admission — secrétaire (juin 2024), présidence, membres et secrétaire substitut (octobre 2024), membre et secrétaire (février 2025)
		Comité de révision des plaintes — présidence et membre (octobre 2024)
	Nominations	Comité de révision des équivalences — membres et présidence (octobre 2024)
		Comité d'arbitrage des comptes — membres (octobre 2024), membre (février 2025)
		Conseil de discipline — membres (octobre 2024)
		Comité d'enquête et de déontologie — membres (octobre 2024)
		Élections — scrutateurs(-trices) (octobre 2024)
	Comité de gouvernance et d'éthique — membre (décembre 2024)	
	Comité de la formation — membre et secrétaire (février 2025)	
	Délégations de pouvoir	Première répondante auprès d'Éco Entreprises Québec (février 2025)
	Fixation des cotisations	Détermination de la cotisation 2025-2026 (décembre 2024)
	Orientations stratégiques	S.O.
Affaires règlementaires et légales	Adoption de règlements et de politiques	Politique sur le droit à la déconnexion (septembre 2024)
		Révision de la politique sur le droit à la déconnexion (octobre 2024)
		Révision de la politique relative aux médias sociaux (octobre 2024)
		Révision de la politique d'utilisation et normes graphiques du logo de l'OOAQ (octobre 2024)
		Révision de la politique sur la gestion des partenariats et demandes d'appui (octobre 2024)
	Révision de la politique de communication (octobre 2024)	
	Adoption de normes ou de guides de pratiques	S.O.
Affaires relatives à la pratique professionnelle	Prise de position	Lettre cosignée avec la FADOQ et l'Association québécoise des orthophonistes et audiologistes (AQOA) concernant les prothèses auditives (mars 2024)
		Lettre cosignée avec l'Ordre des audioprothésistes du Québec (OAQ) sur la perte auditive (mai 2024)
		Avis interprofessionnel sur les compétences en allaitement du personnel professionnel de la santé (octobre 2024)
		Énoncé de position conjoint sur les soins et services à la personne dysphagique ou à risque de l'être (décembre 2024)
Divers		S.O.

Orientations stratégiques

Plan stratégique 2023-2028

La mission de l'OOAQ, en tant qu'ordre professionnel, est de protéger le public. Dans ce contexte, l'Ordre a choisi volontairement de mettre celui-ci au cœur de ses objectifs stratégiques afin de porter un message clair, distinctif et irrévocable de son engagement à l'ensemble des parties prenantes impliquées. Quatre objectifs stratégiques ont été déterminés.

- 1 Le public disposera d'un ordre qui rassemble et collabore avec les différentes actrices et différents acteurs qui œuvrent, promeuvent et bénéficient de l'orthophonie et de l'audiologie.
- 2 Le public bénéficiera d'une gamme de services élargis, innovants et de qualité, offerts dans les domaines de l'orthophonie et de l'audiologie.
- 3 Le public comptera sur des orthophonistes et audiologistes engagées, engagés, confiantes et confiants et dont le rôle est reconnu et valorisé.
- 4 Le public et les membres pourront compter sur une organisation efficiente sur le plan de sa gouvernance, sa gestion financière et ses ressources humaines.

Élections au conseil d'administration

RÉGION ÉLECTORALE	NOMBRE DE POSTES EN ÉLECTION POUR LA RÉGION ÉLECTORALE	NOM DES PERSONNES CANDIDATES	NOMBRE DE PERSONNES ADMISSIBLES À VOTER	NOMBRE DE PERSONNES AYANT EXERCÉ LEUR DROIT DE VOTE, Y COMPRIS LES VOTES REJETÉS	NOM DE LA PERSONNE ÉLUE AU SUFFRAGE DES MEMBRES OU ÉLUE PAR LE CA
Ouest	1	Amélie Fournier	s/o élue par acclamation	s/o élue par acclamation	Amélie Fournier
Nord	1	Frédérique Jehasse	s/o élue par acclamation	s/o élue par acclamation	Frédérique Jehasse
Centre	1	Fannie Dussault	s/o élue par acclamation	s/o élue par acclamation	Fannie Dussault
Montréal	2	Alexis Pinsonnault-Skvarenina	1 182	195	Alexis Pinsonnault-Skvarenina
		Marie-Soie Roussel			Karina Ismail
		Valérie te Riele	s/o nommée par le CA	s/o nommée par le CA	Karina Ismail

Formation des administrateurs(-trices) relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs(-trices) du CA, en poste au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS(-TRICES) EN POSTE		
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE	TOTAL
Rôle d'un conseil d'administration	8	3	11
Gouvernance contemporaine d'un ordre professionnel en 2020	8	3	11
Gouvernance et éthique	9	2	11
Égalité entre les femmes et les hommes	9	2	11
Gestion de la diversité ethnoculturelle	9	2	11
Planification stratégique	8	3	11
Cybersécurité : rôle du conseil d'administration	8	3	11
La gouvernance de l'innovation en 2024	8	3	11

Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs(-trices) de l'Ordre

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

NOM	STATUT	DURÉE DU MANDAT
Hubert Sacy	Retraité, nommé par l'OPQ	3 ans
Louis Beaulieu	Orthophoniste	3 ans
Marie-Ève Caty	Orthophoniste	3 ans

[Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

[Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)

Normes d'éthique et de déontologie

Aucune demande n'a été faite pendant l'exercice 2024-2025.

Comités de gestion formés par le conseil d'administration

Comité exécutif

L'Ordre n'a pas formé de comité exécutif au cours de l'exercice.

Comité de gouvernance et d'éthique

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	6

Comité d'audit et de gestion des risques

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	6

Comité de ressources humaines

	NOMBRE
Personnes composant le comité au 31 mars (au total)	4
Personnes composant le comité figurant parmi les administrateurs(-trices) nommé(e)s	1
Réunions tenues au cours de l'exercice	5



Directrice générale et secrétaire de l'Ordre

Au 31 mars 2025, le poste de la direction générale de l'Ordre est assumé par une femme, madame Maya Raic.

La fonction de secrétaire générale de l'Ordre est assumée par une autre personne de sexe féminin, M^e Geneviève Pépin.

Rémunération globale de la directrice générale

	MONTANT
Rémunération globale — au dollar près	Pour ses services à temps plein durant l'exercice 2024-2025, la directrice générale a reçu une rémunération de 172 537 \$. À ce montant s'ajoute la somme de 17 582 \$ qu'elle a reçue en avantages sociaux.

Ressources humaines de l'Ordre

Composition du siège social de l'Ordre au 31 mars (incluant la directrice générale et, s'il y a lieu, la secrétaire générale de l'Ordre, le bureau du syndic et les inspecteurs[-trices])

	NOMBRE
Emplois équivalents à temps complet	21,5
Heures par semaine déterminant le statut de temps complet au sein de l'Ordre	35

Personnel de la permanence

En poste

Élise Abguéguen, adjointe aux services administratifs

Mylène Arsenault, inspectrice

Assia Babaci, coordonnatrice à l'inspection professionnelle

Véronique Boivin, responsable de la formation continue

Audrey Chazalet, adjointe administrative au bureau du syndic

Annie Desharnais, inspectrice

Jérémy Duval, directrice de la qualité de la pratique

Joanie Farmer, conseillère aux affaires professionnelles en audiologie

Zacharie Jeune, technicien TI

Anne-Marie Johnson, directrice des services administratifs

France Lacombe, syndique adjointe

Suzanne Lalonde, inspectrice

Édith Lambert-Bonin, conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie

James Lapointe, syndic

Estelle Lelièvre, adjointe administrative

Caroline Leverger, adjointe administrative

Sarah Martineau, responsable de l'inspection professionnelle

Audrey Mockle, directrice des communications et des affaires publiques

Arianne Morel, coordonnatrice aux communications

Francine O'Leary, conseillère professionnelle aux projets spéciaux

Marie-Claude Paquette, directrice du développement professionnel

Caroline Parent-Legault, responsable de l'admission

Geneviève Pépin, directrice des affaires juridiques et institutionnelles et secrétaire générale

Maya Raic, directrice générale

Mélanie Sédillot-Jomphe, conseillère en communication

Sonia Zouaoui, coordonnatrice à l'admission

En congé

Célia Bernède, adjointe administrative

Darya Bykadorova, spécialiste en comptabilité

Anne-Alexandre Larrivée, conseillère au développement professionnel

A travaillé à l'Ordre pendant la période

Caroline Péloquin, coordonnatrice aux communications

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu le 15 novembre 2024. Cent soixante-dix-sept (177) membres y ont participé : cent quarante-six (146) personnes se sont connectées en ligne et trente-et-un (31) membres étaient en salle. Aucune assemblée générale extraordinaire n'a été tenue au cours de l'exercice.

Ordre du jour

- 1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Présentation des administratrices et administrateurs 2023-2024
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 novembre 2023
- 5 Rapport du président sur les activités de l'exercice 2023-2024
- 6 Rapport de la directrice générale
- 7 Cotisation 2025-2026
 - 7.1 Rapport de la secrétaire au sujet de la consultation des membres
 - 7.2 Projet de cotisation 2025-2026
 - 7.3 Nouvelle consultation des membres
- 8 Présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2023-2024
- 9 Approbation de la rémunération des administratrices et administrateurs élus
 - 9.1 Rémunération de la présidence
 - 9.2 Rémunération des administratrices et administrateurs élus, sauf la présidence
- 10 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024-2025
- 11 Période de questions
- 12 Clôture de l'assemblée



RAPPORT DES ACTIVITÉS



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Composition du comité de la formation

MEMBRES

Paul-André Gallant, président de l'OOAQ et du comité

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, représentante de l'OOAQ

Elin Thordardottir, Université McGill, représentant le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Natacha Trudeau, Université de Montréal, représentant le BCI

Catherine Bouchard, représentant la ministre de l'Enseignement supérieur

INVITÉ(E)S

Jessica Lesage, Université du Québec à Trois-Rivières

Vincent Martel-Sauvageau, Université Laval — orthophonie

François Bergeron, Université Laval — audiologie



Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis de l'Ordre

Cinq (5) programmes d'études donnant accès à des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés au Québec donnent droit aux permis de l'Ordre au 31 mars 2025 (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

Pour le permis d'orthophoniste :

- maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.) de l'Université de Montréal;
- *master of Science (Applied) in Communication Sciences and Disorders; Speech-Language Pathology Specialization* de l'Université McGill;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université Laval;
- maîtrise en orthophonie (M.Sc.) de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pour le permis d'audiologiste :

- maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) de l'Université de Montréal.

Résumé des activités

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice, lors desquelles les dossiers suivants ont été discutés :

- l'état de situation des admissions dans les programmes de maîtrise en orthophonie et en audiologie et les enjeux entourant la recherche de milieux de stage;
- l'évolution des dossiers touchant aux domaines de l'orthophonie et de l'audiologie ou ayant un lien avec l'OOAQ dans les projets d'élargissement des pratiques professionnelles et de modernisation du système professionnel;
- la création d'un nouveau programme en orthophonie à l'Université de Sherbrooke. Une présentation du programme par l'équipe de l'Université de Sherbrooke a été faite au comité lors de la réunion de mars 2025 et une analyse de la qualité de la formation sera réalisée en 2025-2026.

Examen des programmes d'études

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité d'admission

MEMBRES

Julie Klein, orthophoniste, présidente

Mathieu Hotton, audiologiste, vice-président

Anne-Marie Lanoue, orthophoniste

Patrizia Mazzocca, orthophoniste

Catherine Sabourin, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Nada Carlomusto, orthophoniste

Julie McIntyre, orthophoniste

Justine Ratelle, audiologiste

Équipe impliquée dans les activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Jérémie Duval, audiologiste, directrice de la qualité de la pratique

Caroline Parent-Legault, orthophoniste, responsable de l'admission

Sonia Zouaoui, coordonnatrice à l'admission

Réunions

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu huit (8) réunions. De ce nombre, cinq (5) ont été organisées pour traiter des dossiers en orthophonie et trois (3) pour traiter des dossiers en audiologie.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	NOMBRE			QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA					
Au Québec	–	42 (A)	42 (A)	–	–
En Ontario	–	17 (O) – 2 (A)	17 (O) – 2 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	1 (O)	1 (O)	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	2 (O)	2 (O)	–	–
Total au Québec	–	42 (A)	42 (A)	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	20 (O) – 2 (A)	20 (O) – 2 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	–	1 (O)	1 (O)	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	–	2 (O)	2 (O)	–	–
Dans le reste du monde	–	3 (O) – 1 (A)	3 (O) – 1 (A)	–	–
Total hors Canada	–	6 (O) – 1 (A)	6 (O) – 1 (A)	–	–

Toutes ces demandes sont fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités. Le *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* précise que la demanderesse ou le demandeur doit suivre une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Rapport des activités relatives à la reconnaissance des équivalences

Demands de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE					
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
CANADA						
En Ontario	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	–	–	–	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	–	–	–	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)						
En France	–	–	–	–	–	–
Dans le reste de l'UE	–	6 (O)	1 (O)	5 (O)	–	–
AILLEURS						
Aux États-Unis	–	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	–	7 (O) – 1 (A)	1 (O)	6 (O) – 1 (A)	–	–
Total hors Canada	–	13 (O) – 1 (A)	2 (O)	11 (O) – 1 (A)	–	–

Les candidates et candidats qui voient leur demande acceptée en partie sont informés de l'existence du complément de formation et des stages dont la réussite permettrait d'obtenir l'équivalence de formation.

Les candidates ou candidats provenant du reste du monde se sont vus imposer des cours dans zéro (0) à onze (11) domaines en orthophonie et neuf (9) à quatorze (14) domaines en audiologie, en plus de zéro (0) à deux (2) stages.

Les principaux domaines en orthophonie pour lesquels une formation a été imposée sont les troubles d'articulation/phonologiques et la suppléance à la communication.

L'ensemble des candidates et candidats doivent également compléter une formation asynchrone portant sur :

- le fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce;
- le fonctionnement du système professionnel québécois et les lois, règlements et normes applicables en l'espèce portant notamment sur les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste au Québec.

Activités de formation suivies par les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	14	3
Égalité entre les hommes et les femmes	12	5
Gestion de la diversité ethnoculturelle	17	–

Les personnes considérées aux fins de la complétion du tableau ci-dessus sont les huit (8) membres du comité d'admission, les six (6) membres du comité de révision des équivalences et les trois (3) employées du service d'admission de l'Ordre.

Demands fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

LIEU OÙ A ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE				QUI SONT EN ATTENTE D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	DEMANDES PENDANTES AU 31 MARS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
CANADA (règlement pris en vertu de l'art. 94 [q])					
En Ontario	–	2 (O) – 1 (A)	2 (O) - 1 (A)	–	–
Dans les provinces de l'Atlantique	–	1 (O)	1 (O)	–	–
Dans les provinces de l'Ouest et les territoires	–	–	–	–	–
Total hors du Québec, mais au Canada	–	3 (O) – 1 (A)	3 (O) – 1 (A)	–	–
UNION EUROPÉENNE (UE)					
En France (règlement pris en vertu de l'art. 93 [c2])	–	11 (O)	11 (O)	–	–
Dans le reste de l'UE	–	–	–	–	–
AILLEURS					
Aux États-Unis	–	–	–	–	–
Dans le reste du monde	–	–	–	–	–
Total hors Canada	–	11 (O)	11 (O)	–	–



Autres conditions et modalités de délivrance des permis

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance des certificats de spécialiste

- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.
- L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Composition du comité de révision des équivalences

MEMBRES

Marie-Laure Burté, orthophoniste, présidente

Christine Turgeon, audiologiste, vice-présidente

Josée-Anne Bécotte, orthophoniste

Ronald Choquette, audiologiste

MEMBRES SUBSTITUTS

Jessica Lesage, orthophoniste

Mathieu Telefoglou, audiologiste

Résumé des activités

Au cours de l'exercice, deux (2) demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence ont été reçues. Aucune demande de révision n'était pendante au 31 mars 2024.

Le comité a tenu deux (2) réunions au cours de l'exercice pour l'étude d'un dossier en orthophonie et d'un dossier en audiologie. Les deux (2) personnes ont été entendues en audition. La première décision a été rendue dans le délai de 60 jours qui est prévu tandis que le délai a été prolongé de 18 jours pour la deuxième décision. Ceci a été fait d'un commun accord entre la candidate et l'Ordre, en raison de circonstances exceptionnelles et imprévues.

Rapport des activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences

Résumé des décisions rendues

	NOMBRE
Maintien des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	1
Réduction des exigences initiales du conseil d'administration pour la reconnaissance de l'équivalence	1

Révision des décisions sur la reconnaissance mutuelle des compétences aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe c.2) de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande n'a été reçue au cours de l'exercice.



RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle — l'ensemble des membres

Répartition des membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars et montants prévus de la garantie selon le moyen de garantie (a. 93, par. D)

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRÉ	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Fonds d'assurance de l'Ordre (a. 86.1)	0	—	—
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	4 099	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre (régime individuel)	0	—	—
Autre couverture	0	—	—
Cautionnement ou autre garantie	0	—	—
Dispenses (exemptions)	16	—	—

Assurance responsabilité professionnelle — membres exerçant au sein de sociétés

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	0
Membres concerné(e)s par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concerné(e)s par ces déclarations de sinistre	0

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle ou au bureau du syndic, au cours de l'exercice, de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic	0

Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.



RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Plusieurs modalités de soutien à l'exercice de la profession sont développées et offertes aux orthophonistes et audiologistes. Il y a notamment des documents traitant de la déontologie, de la tenue de dossiers et des autres aspects cliniques et professionnels de la pratique en orthophonie ou en audiologie, des webinaires offerts gratuitement sur des enjeux professionnels, du soutien individuel avec les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et audiologie et un programme de mentorat encadré par l'Ordre. Voici quelques précisions sur les thèmes qui ont fait l'objet d'orientations plus spécifiques au cours de l'année 2024-2025.

- **La télépratique.** Des mises à jour ont été faites sur des contenus professionnels relatifs à la télépratique. La [fiche sur la télépratique interjuridictionnelle](#) apporte des précisions sur les démarches à effectuer dans un tel contexte de pratique, sur la couverture d'assurance responsabilité professionnelle, sur les obligations professionnelles ainsi que sur les recours des clientes et clients. La tenue de dossiers et les obligations professionnelles lors de toute prestation de services en télépratique sont abordées dans une autre [fiche](#). Dans cette dernière, les compétences relatives à la technologie, le consentement libre et éclairé des clientes et clients, la confidentialité des services offerts dans cette modalité, de même que la rédaction et la tenue de dossiers sont détaillées.
- **PL67 – Un changement de libellés de certaines activités réservées à l'OOAQ.** Le [projet de loi 67](#), *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*, adopté le 7 novembre 2024, a modifié les libellés de certaines activités réservées à l'OOAQ. Une nouvelle [fiche professionnelle](#) présente des messages clés pour mieux comprendre les retombées de ces modifications dans la pratique professionnelle des orthophonistes et des audiologistes.
- **PL67 – Révision du contenu relatif à l'exercice au sein d'une société.** Avec l'adoption du projet de loi 67, il est désormais autorisé pour chaque membre d'un ordre professionnel d'exercer sa profession au sein d'une organisation constituée principalement à cette fin, peu importe sa forme juridique. Une [fiche](#) précise les obligations à respecter, dont celle de fournir et de maintenir une garantie contre la responsabilité professionnelle. Elle rappelle aussi aux orthophonistes et aux audiologistes que ces obligations s'appliquent, peu importe leur statut d'emploi et la forme juridique de l'entreprise au sein de laquelle elles et ils exercent.
- **Les obligations relatives aux dossiers.** Ce nouveau contenu professionnel a été développé plus spécifiquement pour les membres qui exercent en pratique privée. La [fiche](#) permet de mieux comprendre les droits d'une cliente ou d'un client à l'égard de son dossier en s'appropriant les obligations professionnelles relatives aux dossiers, soit d'assurer leur confidentialité et leur garde, en permettre l'accès et la rectification et en assurer leur destruction après les délais prescrits. Les situations dans lesquelles il faut nommer une gardienne ou un gardien provisoire ou une ou un cessionnaire de dossiers sont également précisées.
- **L'indépendance professionnelle.** L'indépendance professionnelle est un principe qui permet de faire des choix autonomes et éclairés dans le but d'exercer sans contraintes l'exercice de son jugement professionnel. Pour mieux comprendre les situations qui peuvent être problématiques et mettre en œuvre des solutions qui permettent de faire preuve d'impartialité dans l'exercice de la profession, un nouveau [contenu professionnel](#) a été développé pour soutenir les orthophonistes et les audiologistes dans la compréhension de ce concept au cœur de l'agir professionnel et l'illustrer d'exemples.

Rapport des activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

À ces contenus s'adressant spécifiquement aux orthophonistes et audiologistes s'ajoute du contenu vulgarisé pour le grand public et mis en ligne sur le site de Web dans la dernière année. C'est avec un souci de sensibilisation et d'information sur des sujets relatifs aux domaines d'exercice en orthophonie et en audiologie que plusieurs nouveaux contenus sont maintenant disponibles sur le site Web.

- **Les appareils auditifs en vente libre.** Plusieurs innovations technologiques voient le jour dans le domaine de la santé auditive et comme il peut être facile de s'y perdre, une [page Web](#) dédiée aux appareils auditifs en vente libre, accessibles sans prescription et conçus pour les adultes ayant une perte auditive de légère à modérée, a été développée. Ainsi, les personnes souhaitant s'en procurer ont accès à de l'information leur permettant de prendre une décision plus éclairée en sachant notamment qu'aucune réglementation ne les encadre. Ceci pourrait représenter un risque pour la santé auditive si les dispositifs sont portés à des volumes trop élevés.
- **La santé auditive et la santé cognitive.** Cette nouvelle [page Web](#) met en lumière l'importance de la santé auditive pour préserver la santé cognitive. Il est reconnu que toute atteinte à la santé auditive peut entraîner des conséquences négatives et affecter les activités de la vie quotidienne si elle n'est pas considérée ou traitée en temps opportun. Les mécanismes exacts qui expliquent la relation entre la perte d'audition et le déclin cognitif ne sont pas encore tous connus, mais trois grandes hypothèses sont mises de l'avant et présentées. Des stratégies pour favoriser le maintien d'une bonne santé auditive sont également proposées.
- **Le dépistage auditif.** Il existe beaucoup de confusion entre le dépistage auditif et l'évaluation de l'audition. Ainsi, une [page Web](#) informative pour départager les deux activités a récemment été mise à jour. Celle-ci vise à mieux informer le public et les autres professionnelles et professionnels sur la distinction entre ces deux activités. Il permet également de fournir aux audiologistes un outil clair lorsqu'elles et ils reçoivent des questions sur ce sujet.
- **Le trouble développemental du langage (TDL).** La [page Web](#) sur le trouble développemental du langage a été mise à jour notamment en bonifiant une [section de ressources](#) dédiée au TDL et divisée selon les étapes de vie (enfance, âge scolaire/adolescence et âge adulte).
- **Les troubles d'apprentissage en lien avec le langage.** Une nouvelle [page Web](#) a été mise en ligne pour démystifier les troubles d'apprentissage en lien avec le langage, tels que le trouble développemental du langage (TDL), la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie. En prenant conscience de l'existence de ces troubles et avec du soutien, une approche adaptée ou des mesures compensatoires et leurs impacts au quotidien peuvent être grandement amoindris pour la personne.
- **L'évaluation et l'intervention de l'orthophoniste chez les jeunes enfants.** Deux pages Web spécialement conçues pour les parents et proches d'enfants d'âge préscolaire ont été mises en ligne pour faciliter la compréhension du déroulement de l'[évaluation](#) et des [interventions](#) en orthophonie. Les visées de l'évaluation, ses étapes habituelles, l'utilisation de matériel ludique et la participation essentielle des parents sont notamment abordées dans la première page. Pour la page sur les interventions, les cibles et les objectifs d'interventions les plus fréquents sont présentés. L'importance de l'adaptation et la personnalisation des interventions ainsi que la collaboration avec l'ensemble des proches de l'enfant sont aussi mises de l'avant.

Avis ou prises de position adressés aux membres de l'Ordre à l'égard de l'exercice de la profession

L'Ordre est porté par une volonté constante d'améliorer l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie et d'inciter ses membres à tendre vers une meilleure inclusivité dans leur pratique. En ce sens, les sujets suivants ont fait l'objet d'une attention spécifique au cours de la dernière année.

- **Capacité à consentir d'une personne.** Dans le contexte des modifications apportées à la [Loi concernant les soins de fin de vie](#) et de l'entrée en vigueur des demandes anticipées d'aide médicale à mourir (DAAMM) à la fin d'octobre 2024, l'Ordre a encouragé les orthophonistes et les audiologistes à offrir leur expertise lors de l'évaluation de l'aptitude à consentir d'une personne et de sa capacité à exprimer ses dernières volontés. Les difficultés de communication présentes chez les patientes et patients posent généralement un grand défi au personnel soignant.

Rapport des activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

- **L'allaitement.** Dans le cadre de la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, en octobre dernier, treize ordres professionnels de la santé se sont engagés, en publiant un [avis interprofessionnel](#), à aider leurs membres à soutenir adéquatement les familles en matière d'allaitement. Cette démarche commune reflète notamment la volonté de mieux outiller le personnel professionnel de la santé, en recommandant des formations adaptées et en soutenant des pratiques cohérentes et respectueuses des choix des familles. À cet effet, l'OOAQ a offert une conférence-midi en février 2025 portant sur l'allaitement et la contribution de l'orthophoniste chez le nourrisson et ses parents.
- **La dysphagie.** Au cours de l'année, l'OOAQ a travaillé en concertation avec l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) pour élaborer un énoncé de position conjoint sur le travail de collaboration auprès de la personne dysphagique ou à risque de l'être. Cet [énoncé](#) se veut un cadre sur lequel les professionnelles, les professionnels et leurs gestionnaires peuvent s'appuyer pour s'assurer que les personnes qui ont besoin d'une évaluation ou d'un suivi pour des difficultés de déglutition puissent avoir accès à une professionnelle ou un professionnel compétent, et ce, dans tous les milieux qu'ils soient cliniques ou communautaires. La collaboration professionnelle est mise de l'avant et valorisée en partenariat avec la personne et ses proches.
- **Accessibilité aux appareils auditifs.** À l'instar de l'année dernière, l'OOAQ a poursuivi ses démarches auprès de différents organismes, associations, ministères et médias en matière d'accessibilité aux appareils auditifs. Des activités d'information ont également été offertes aux audiologistes pour les mettre à niveau sur les avancées de ce dossier et s'assurer de véhiculer des messages clairs et cohérents.
- **Trouble développemental du langage (TDL).** Comme chaque année, l'Ordre a participé activement à la Semaine québécoise du trouble développemental du langage qui s'est déroulée en octobre 2024. La campagne, initiée par l'organisme *RADLD (Raising Awareness of Developmental Language Disorder)* et portée par le Regroupement TDL Québec, avait comme thématique « Les multiples visages du TDL ». Elle visait à sensibiliser le public aux diverses formes que peut prendre le TDL et à la diversité des besoins des personnes touchées par ce trouble méconnu et peu visible.



Activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

Le soutien aux membres vise à les accompagner dans leur compréhension et la mise en œuvre de leurs obligations professionnelles en plus de viser la qualité des services offerts qui recouvrent la promotion, la prévention, le traitement, la réadaptation et les services palliatifs. La qualité doit pouvoir être continuellement améliorée en se fondant sur des données probantes et en tenant compte des besoins et des préférences des patientes, patients, familles et communautés. En plus des formations offertes par l'Ordre, voici quelques activités proposées dans la dernière année.

- **Conseils déontologiques.** Les conseillères aux affaires professionnelles en orthophonie et en audiologie reçoivent les questions des membres de l'Ordre, des partenaires, des employeurs et du public. Au cours de l'exercice 2024-2025, les demandes demeurent nombreuses et légèrement à la hausse relativement à l'an dernier, soit plus de 1 000 en orthophonie et près de 250 en audiologie. Ces demandes sont en lien avec les dossiers et la tenue des bureaux, la déontologie, les champs d'exercice et de compétences ou des problématiques langagières ou auditives. Les réponses téléphoniques ou par visioconférence sont privilégiées afin de créer un réel contact avec les personnes qui nous joignent et leur assurer une réponse personnalisée. Mentionnons également que l'atelier de tenue de dossiers offert à plus de 1 500 membres au cours de l'année permet une réflexion et des exercices concrets sur une tenue de dossiers efficace et simplifiée qui répond aux exigences réglementaires.
- **Mentorat.** Une troisième cohorte du programme de mentorat chapeauté par l'Ordre a débuté en mars 2024 pour se terminer un an plus tard, en mars 2025. Encore une fois, ce fut une année ponctuée d'échanges enrichissants et de réflexions cliniques, éthiques et déontologiques. La contribution exceptionnelle des orthophonistes et des audiologistes qui ont agi à titre de mentores et mentors a assuré le succès du programme. Une nouvelle cohorte est prévue à l'automne 2025.



RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité de l'inspection professionnelle

MEMBRES

Valérie Lussier, orthophoniste, présidente

Gassia Jakmakjian, audiologiste, vice-présidente

Julie Béland, orthophoniste

Josée Grenier, orthophoniste

David Mayer, audiologiste

MEMBRE SUBSTITUT

Élise-Ariane Cabirol, audiologiste

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

Assia Babaci, jusqu'au 14 février 2025

Sarah Martineau, à partir du 14 février 2025

Jérémie Duval, secrétaire substitut

INSPECTRICES ET INSPECTEURS À TEMPS PARTIEL AYANT AGI AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025

Mylène Arsenault, orthophoniste

Marc-Olivier Blackburn, audiologiste

Annie Desharnais, orthophoniste

Isabelle Farley, audiologiste

Anne-Marie Hurteau, audiologiste

Suzanne Lalonde, orthophoniste

Marie-Louise Péloquin, orthophoniste

Mathieu Telefoglou, audiologiste

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE DE L'INSPECTION

Jérémie Duval, directrice de la qualité de la pratique, jusqu'au 29 novembre 2024

Sarah Martineau, responsable de l'inspection professionnelle, à partir du 29 novembre 2024

Résumé des activités et du programme de surveillance générale de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu huit (8) réunions ordinaires ainsi que deux (2) réunions extraordinaires.

L'objectif fixé et prévu au programme annuel d'inspection professionnelle, soit de transmettre le questionnaire initial d'autoévaluation à 16 % des membres, a été atteint. La sélection de ces membres a été effectuée conformément aux critères prévus par le programme annuel, soit être membre de l'Ordre depuis deux ans et de façon chronologique en fonction de la date de leur dernière inspection.

Résumé du processus d'inspection

Le programme de surveillance générale de l'exercice débute par un questionnaire initial d'autoévaluation (QIA), qui amène les membres à jeter un regard critique sur leur pratique et leurs activités professionnelles, en les appelant à évaluer le développement et le maintien de leurs compétences, de la tenue de leurs dossiers et de leurs bureaux, de même que le respect de la déontologie. Certaines questions permettent aux inspectrices et inspecteurs d'évaluer le raisonnement clinique et le jugement professionnel. Le questionnaire est accompagné d'une partie de dossier client et le registre d'activités de développement professionnel est aussi consulté. Il peut arriver qu'une entrevue, une visite d'inspection par observation (VIPO), une requête documentaire ou une combinaison de ces moyens soit nécessaire pour compléter la collecte d'informations débutée par le QIA ou lorsque des doutes sur certains aspects de la pratique sont soulevés. Ces entrevues et visites sont l'occasion pour les membres d'expliquer leur raisonnement clinique, de démontrer leurs compétences et de mettre en contexte certaines informations en fonction de leur réalité clinique.

Au terme de cette étape, les scénarios possibles sont les suivants :

- fin d'exercice avec ou sans recommandations;
- recommandations avec suivi de contrôle;
- recommandations avec proposition d'un plan de développement en engagement volontaire avec la ou le membre;
- inspection portant sur la compétence.

Lorsque plusieurs recommandations sont envoyées à une ou un membre, une entrevue de clôture peut être proposée par le CIP. Cette rencontre a pour but d'expliquer les recommandations émises à la ou au membre et de répondre à ses questions. Puisqu'une des fonctions de l'inspection vise la prévention, les actions sont réalisées en collaboration avec les membres dans un but d'amélioration des compétences professionnelles.

Répartition des activités d'inspection par profession pour le programme 2024-2025

Questionnaire initial d'autoévaluation et suites d'analyses

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (QIA)	–	–	–
Questionnaires envoyés	547	87	634
Reports accordés	44	1	45
Questionnaires d'autoévaluation			
Questionnaires retournés au CIP	503	86	589
Rapports de vérifications dressés	502	86	588
Dossiers fermés sans visite d'inspection	465	71	536
Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	–	1
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (entrevue ou VIPO)	1	1	2
Visites (entrevue ou visite par observation)			
Vérifications effectuées lors du programme 2024-2025	32	14	46
Rapports de vérification dressés	32	15	47
Vérifications pendantes en fin d'exercice	1	–	1

Ne figurent pas au tableau

En orthophonie : cinq (5) visites seront prévues au printemps 2025 à la suite de la réception d'un rapport de questionnaire et cinq (5) visites ont été réalisées pour des membres visées et visés par le programme d'inspection de l'an dernier.

En audiologie : deux (2) visites ont été reportées en raison d'un arrêt de travail pour congé de maternité et retrait du Tableau des membres. Une (1) vérification par questionnaire a été suivie d'une inspection portant sur la compétence (comptabilisée dans un tableau ci-dessous).

Inspections de suivi

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE	TOTAL
Vérifications pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2	2	4
Vérifications effectuées	11	9	20
Rapports de vérification dressés	13	10	23
Inspections de suivi pendantes au 31 mars	–	1	1

Parmi les inspections de suivi réalisées, neuf (9) en orthophonie et trois (3) en audiologie étaient des suivis du programme d'inspection 2023-2024.

Bilan des inspections professionnelles

Des cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) membres ayant reçu un rapport d'inspection en 2024-2025, une majorité n'a reçu aucune recommandation ou a été invitée à mettre des recommandations mineures en application.

Parmi les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'orthophonie, on retrouve :

- considérer les changements dans la littérature scientifique concernant la nomenclature associée au diagnostic de trouble développemental du langage;
- rédiger les synthèses ou rapports d'évaluation de manière à comprendre les liens entre les diverses données recueillies et apprécier le profil de la cliente ou du client;
- sélectionner et prioriser les recommandations et les objectifs d'intervention, en lien avec le portrait clinique et les besoins actuels de la clientèle.

Pour les membres audiologistes, les recommandations les plus fréquemment émises au regard du profil de compétences nationales pour l'audiologie sont :

- appuyer les pratiques cliniques sur les données probantes actuelles (domaines variés);
- rédiger les synthèses ou rapports d'évaluation de manière à comprendre les liens entre les diverses données recueillies et apprécier le profil de la cliente ou du client;
- appliquer les connaissances et procédures d'évaluation concernant les techniques d'assourdissement.

Pour les deux professions, le comité réitère l'importance pour les membres de prévoir régulièrement un moment pour identifier leurs forces et défis afin de déterminer leurs objectifs de développement professionnel et d'identifier les ressources les plus appropriées pour y répondre.

Inspections portant sur la compétence professionnelle

		ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Inspections pendantes de l'exercice précédent	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	–	–
	Vérifications effectuées au cours de l'exercice	–	2
Inspections en cours d'exercice	Rapports de vérification dressés	–	2
	Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	–	–

Recommandations du comité d'inspection professionnelle

Une (1) recommandation du CIP visant à obliger une ou un (1) membre à compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux à la fois, a été transmise au conseil d'administration de l'Ordre. Cette recommandation visait une ou un (1) membre audiologiste qui n'a pas présenté d'observations écrites au comité. La recommandation non amendée a ainsi été transmise au conseil d'administration.



Suivi des recommandations adressées au conseil d'administration

Deux (2) membres ont réalisé, au cours de l'exercice, un stage de perfectionnement à la suite d'une recommandation entérinée par le conseil d'administration. Une ou un (1) membre orthophoniste a réalisé deux stages qui ont été échoués. Une ou un (1) membre audiologiste a réalisé un stage qui a été échoué et dont la reprise est en cours au printemps 2025.

Entraves au comité d'inspection professionnelle

Aucun membre n'a fait entrave au comité d'inspection professionnelle, à une inspectrice ou un inspecteur ou à une experte ou un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Informations transmises au bureau du syndic

Trois (3) membres ont fait l'objet d'une information transmise au bureau du syndic au cours de l'exercice, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (chapitre C-26).

Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	ORTHOPHONIE	AUDIOLOGIE
Membres différent(e)s ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	508	89

EN FONCTION DU LIEU OÙ LES MEMBRES EXERCENT PRINCIPALEMENT LEUR PROFESSION	NOMBRE DE MEMBRES DIFFÉRENT(E)S AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
	QUESTIONNAIRE OU FORMULAIRE	ENTREVUE OU VISITE	LES DEUX MÉTHODES
01 Bas-Saint-Laurent	18	–	–
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	16	–	1
03 Capitale-Nationale	78	1	6
04 Mauricie	15	–	2
05 Estrie	26	–	1
06 Montréal	171	5	13
07 Outaouais	26	1	2
08 Abitibi-Témiscamingue	9	–	–
09 Côte-Nord	3	–	1
10 Nord-du-Québec	–	–	1
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	–	1
12 Chaudière-Appalaches	23	2	1
13 Laval	14	1	2
14 Lanaudière	20	–	8
15 Laurentides	33	2	–
16 Montérégie	60	4	3
17 Centre-du-Québec	12	–	1
Hors Québec	9	1	1
TOTAL	536	17	44

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

État de situation de l'Ordre au regard de la formation continue

L'Ordre offre de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des partenaires et des organismes externes. Depuis avril 2021, l'OOAQ a une [politique de développement professionnel](#). Celle-ci a été révisée en septembre 2023 pour permettre notamment aux membres de faire une demande de dispense afin de réduire, en tout ou en partie, leurs obligations liées au nombre d'heures d'activités de développement professionnel à réaliser.

La période de référence de la politique de développement professionnel était du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025.

Dispenses d'activités de formation continue au cours de l'exercice 2024-2025

Pour être admissible à une demande de dispense, l'orthophoniste ou l'audiologiste doit se trouver dans l'une des situations suivantes pour une période d'au moins trente (30) jours consécutifs :

- être en congé de maternité, de paternité ou parental, ou absente ou absent pour agir à titre de personne proche aidante au sens de la *Loi sur les normes du travail* (chapitre N-1.1);
- être en arrêt de travail et dans l'impossibilité de réaliser des activités de développement professionnel pour cause de maladie, d'accident, de grossesse ou en raison de circonstances exceptionnelles.

Les membres à la retraite sont exemptées et exemptés de l'obligation de réaliser les trente (30) heures d'activités de formation continue.

Ainsi, au cours de l'exercice 2024-2025, cent neuf (109) demandes de dispenses concernant quatre-vingt-dix-sept (97) membres ont été reçues. Sur celles-ci, cent sept (107) ont été octroyées, une (1) refusée et une (1) est toujours en attente de renseignements supplémentaires.

Sanction pour la période de référence 2021-2023

Une décision sur culpabilité et sanction a été rendue en octobre dernier par le conseil de discipline de l'OOAQ pour une membre qui a notamment fait défaut de respecter la *politique de développement professionnel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Celle-ci n'avait enregistré aucune heure de formation continue pour la période de référence 2021-2023 et n'avait pas rectifié la situation dans le délai prescrit. Des mesures lui ont été imposées découlant du défaut de se conformer à la Politique.

Activités de développement professionnel offertes par l'Ordre

Le portail de développement professionnel de l'Ordre compte plus de soixante (60) activités de développement professionnel qui permettent notamment aux membres de répondre à leurs exigences de formation continue. Voici les principales réalisations de l'équipe du développement professionnel pour l'année 2024-2025.

La tenue de dossiers. L'atelier de tenue de dossiers offert par l'Ordre, en présence et à travers le Québec, est un franc succès. D'abord développée pour les orthophonistes travaillant avec la clientèle pédiatrique, l'offre pour cette formation a été élargie en 2024-2025 pour rejoindre l'ensemble des orthophonistes et des audiologistes partout à travers la province et quel que soit leur milieu de travail ou leur clientèle. Depuis que cet atelier sur la tenue de dossier efficace est proposé (mai 2023), c'est mille huit cents (1 800) orthophonistes et audiologistes (soit 45 % des membres) qui ont été formés et formées à mieux comprendre les exigences réglementaires de tenue de dossiers afin notamment d'en arriver à une rédaction plus précise et concise et moins énergivore. Plus spécifiquement en 2024-2025, l'équipe du développement professionnel a continué à être très sollicitée par ce projet, puisqu'un total de quarante (40) ateliers a été offert en présentiel, dont vingt-six (26) en régions et quatorze (14) à Montréal. D'autres séances seront offertes en 2025-2026 et la réflexion sur une suite à donner à cet atelier est amorcée.

Les rendez-vous INNOVATION de l'OOAQ. Cette formule de transfert de connaissances, initiée en 2023-2024, s'est poursuivie au cours de la présente année. Quatre nouveaux rendez-vous innovation en direct d'une durée d'une heure ont été présentés. Les sujets abordés ont été :

- 1 le rôle de communicateur et de vulgarisateur;
- 2 une réflexion sur l'avenir des services orthophoniques pour les personnes présentant un trouble développemental du langage (TDL);
- 3 le rôle de l'orthophoniste auprès du nourrisson notamment pour l'allaitement et le frein de langue;
- 4 l'audiologie industrielle.

Formations en éthique et déontologie. La politique de développement professionnel de l'OOAQ impose aux membres de réaliser deux heures d'activités de développement professionnel offertes par l'Ordre en éthique et déontologie. En plus de l'atelier sur la tenue de dossiers qui est reconnu comme une formation en déontologie, l'équipe du développement professionnel a poursuivi l'enrichissement du carrefour de formations avec la mise en ligne de quatre nouvelles formations. Les thèmes développés portent sur :

- 1 la posture professionnelle;
- 2 la détresse morale;
- 3 le mentorat;
- 4 l'utilisation professionnelle et déontologique de l'intelligence artificielle.

Les contenus ont été conçus avec la collaboration d'expertes, captés puis mis en ligne comme formations asynchrones. Ces formations sont offertes sur la plateforme de développement professionnel de l'Ordre à un tarif préférentiel pour les membres.

Les bases de l'intervention dans un contexte de trouble du spectre de l'autisme (TSA). Cette formation a été développée pour présenter les bases théoriques concernant les profils cognitifs et les approches d'intervention à préconiser auprès des personnes qui présentent un TSA, mieux comprendre leurs caractéristiques sensorielles notamment pour ajuster l'environnement et explorer des moyens concrets d'intervention ciblant la communication sociale. Bien que développée principalement pour les orthophonistes, une partie de cette formation a également été proposée aux audiologistes qui jouent un rôle essentiel en TSA, autant en collaborant au diagnostic différentiel qu'en intervenant auprès de cette clientèle. La formation a été captée en avril 2024 et est disponible pour visionnement sur la plateforme de l'OOAQ.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

Bureau du syndic

Au cours de l'exercice 2024-2025, le bureau du syndic a poursuivi le traitement des demandes d'enquêtes et des plaintes devant le conseil de discipline de l'Ordre, toujours dans un souci d'amélioration de la qualité des services.

Le bureau du syndic a maintenu sa collaboration avec le forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec ainsi que les discussions avec ses homologues des autres ordres professionnels.

Tout en préservant la confidentialité des enquêtes, le bureau du syndic a continué ses efforts quant à la mise en place de canaux de communication efficaces avec le comité d'inspection professionnelle.

Plusieurs actions visant à améliorer la communication avec les membres ont été posées. À cet effet, le bureau du syndic a publié un résumé des décisions disciplinaires de l'année 2024 sur le site Web de l'OOAQ, en collaboration avec la directrice des affaires institutionnelles.

Le bureau du syndic mise sur la prévention en identifiant les infractions les plus fréquentes. Ainsi, de concert avec la direction du développement professionnel, des stratégies claires visant à bien outiller les membres dans leur pratique ont été mises en place. Généralement, celles-ci se sont soldées par des recommandations à l'intention des membres qui ont été publiées sur les différentes plateformes de communication de l'Ordre.

Composition du bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN	À TEMPS PARTIEL
Syndic	1	0
Syndique adjointe	0	1

MEMBRES

James Lapointe, orthophoniste, syndic

France Lacombe, audiologiste, syndique adjointe

Rapport des activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice (par téléphone ou par courriel) ou signalements reçus par le bureau du syndic (dénonciation/délation), sans que ceux-ci soient appuyés d'une demande d'enquête formelle, au cours de l'exercice (par téléphone, par courriel ou par tout autre média)

	NOMBRE
Demandes d'information adressées au bureau du syndic au cours de l'exercice	8
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	0

Enquêtes disciplinaires du bureau du syndic

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	45
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	78
Demandes d'enquête formulées par une personne du public	35
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	1
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de l'Ordre	27
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un(e) de ses membres	3
Demandes d'enquête formulées par un(e) membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un(e) membre du personnel de l'Ordre	7
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	5
Total des membres visé(e)s par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	67
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	86
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	38
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	23
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	19
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	6
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	37

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	86
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements	21
Enquêtes fermées pour les référer à un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i>	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le(la) professionnel(le)	61
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	3
Enquêtes autrement fermées	0

Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) *ad hoc*

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) <i>ad hoc</i> (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	18

Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension provisoire ou en limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une (1) enquête a été rouverte au cours de l'exercice.



Enquêtes des syndic(-ques) *ad hoc*

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars aux mains de syndic(-ques) *ad hoc* et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice.

État des plaintes portées au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) *ad hoc*

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	2
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic ou des syndic(-ques) <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndic(-ques) *ad hoc* au conseil de discipline au cours de l'exercice, concernées par chacune des catégories d'infractions

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au <i>Code de déontologie</i> des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers une tierce personne	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)	0
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	0
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue de dossiers du(de la) professionnel(le)	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

Note : comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.

Activité de formation suivie par les membres du bureau du syndic au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	2	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Composition du comité d'arbitrage

MEMBRES

Aurélie Desjardins, orthophoniste

Carolynne Dion, orthophoniste

Joanne Landry, orthophoniste

SECRÉTAIRE

M^e Sylvie Lavallée

Conciliation de comptes d'honoraires

	NOMBRE
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la réception du plus récent compte ou de la plus récente échéance d'un versement (a. 88, al. 2, par. 1)	1
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé (a. 88, al. 6)	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	0
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	0
Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice	1
Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0
Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Arbitrage des comptes d'honoraires

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice.

Aucune demande ne demeure pendante au 31 mars de l'exercice.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Composition du comité de révision

MEMBRES

Valérie Lecavalier, audiologiste et présidente

Léa-Laurence Dionne, orthophoniste

Monic Lessard, nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions

Kathleen Roy, orthophoniste

A AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE AU COURANT DE L'EXERCICE

Marie-Christine Anctil, présidente (nommée parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions) (jusqu'au 4 octobre 2024)

Alexis Pinsonnault-Skvarenina, audiologiste (jusqu'au 18 octobre 2024)

Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

	NOMBRE	
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0	
	PRÉSENTÉES DANS LES 30 JOURS	PRÉSENTÉES APRÈS LE DÉLAI DE 30 JOURS
Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice	2	0
Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le(la) demandeur(-resse) au cours de l'exercice	0	0
	AVIS RENDUS DANS LES 90 JOURS SUIVANT LA RÉCEPTION DE LA DEMANDE	AVIS RENDUS APRÈS LE DÉLAI DE 90 JOURS
Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice	1	0
Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice	1	

Nature des avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice

	NOMBRE
Il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	1
Suggestion au syndic de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i> , qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0

Avis où le comité a au cours de l'exercice

	NOMBRE
Suggéré au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle (a. 123.5, al. 2)	0

Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

	NOMBRE DE PERSONNES L'AYANT SUIVIE	NOMBRE DE PERSONNES NE L'AYANT PAS SUIVIE
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	4	0



RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Composition du conseil de discipline

MEMBRES

Présidente ou président, avocate désignée ou avocat désigné par le gouvernement du Québec par l'intermédiaire du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Émilie Desrosiers, orthophoniste

Charles Martin, orthophoniste

Lucie Morin, orthophoniste

Lilyana Naydenova, orthophoniste

Sophie Waridel, audiologiste

SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Geneviève Pépin

ONT AUSSI OCCUPÉ LA FONCTION DE MEMBRE AU COURANT DE L'EXERCICE

Isabelle Bond, orthophoniste (jusqu'en septembre 2024)

Manon Poulin, orthophoniste (jusqu'en septembre 2024)

Ginette Diamond, orthophoniste (jusqu'en avril 2024)

Rapport des activités du conseil de discipline

Plaintes au conseil de discipline

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) ou syndic(-que) adjoint(e)	2
Plaintes portées par un(e) syndic(-que) <i>ad hoc</i>	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	4
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Recommandations du conseil de discipline adressées au conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil de discipline a formulé une (1) recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice, quant aux heures de formation continue obligatoires à suivre avant la réinscription de la membre.

Requêtes en inscription au tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en vertu de l'article 161 du *Code des professions* n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet au cours de l'exercice.

Activité de formation suivie par les membres du conseil de discipline, autre que la présidente ou le président, au 31 mars

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	5	0
Formation sur le processus disciplinaire	5	0

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

Enquêtes relatives aux infractions pénales

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	45
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	22
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	22
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	21
Poursuites pénales intentées	0
Actions non judiciaires (au total)	3
Avertissements incluant invitations à devenir membre de l'Ordre	1
Mises en demeure ou avis formels	2
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	18
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	46

Rapport des activités relatives aux infractions pénales prévues au Code des professions ou aux lois professionnelles

Poursuites pénales

	NOMBRE
Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (au total)	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice	0
Poursuites pénales pour lesquelles un jugement a été rendu au cours de l'exercice	0
En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du Code	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
En d'autres matières pénales en vertu de l'article 188.2.2 du Code (représailles)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Poursuites pénales pendantes (sans jugement rendu) au 31 mars de l'exercice	0
Jugements portés en appel au cours de l'exercice	0

Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0 \$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0 \$

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

Rôle sociétal de l'Ordre

Comités et organisations auxquels l'Ordre a participé lors de l'exercice 2024-2025

COMITÉ OU ORGANISATION	DESCRIPTION	DATE
Le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie (CAPUC-AO)	CAPUC-AO est un organisme d'agrément des programmes d'études supérieures préparant les étudiantes et étudiants à la pratique de l'audiologie et de l'orthophonie. Le Conseil favorise l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continus de ces deux professions.	Juin 2020 à aujourd'hui
Table des ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines	Constituée des 10 ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Objectif : Faire le suivi d'enjeux sociaux qui touchent la clientèle desservie par leurs membres.	En cours
Table des ordres en éducation	Constituée des cinq ordres dont les membres exercent en milieu scolaire. Objectif : Agir de manière concertée sur l'accessibilité et la qualité des services professionnels dans le milieu de l'éducation et donner une voix aux élèves en difficulté ou à risque de l'être.	En cours
Table de collaboration interprofessionnelle en santé et en services sociaux	Constituée des 29 ordres professionnels du domaine de la santé et des services sociaux. Objectif : Favoriser les échanges, la concertation et la collaboration entre les ordres issus du domaine de la santé et des services sociaux sur des dossiers d'intérêt commun pour le mieux-être de la santé de la population.	En cours
Déclaration de Montréal pour les soins de santé pertinent	Constituée de plus de 35 organismes du milieu de la santé. Objectif : Sensibiliser la population, les professionnelles et professionnels, les gestionnaires et les médias à l'importance de la pertinence entourant les soins de santé et les gestes cliniques tant dans les décisions prises que les actions posées.	Décembre 2024 à aujourd'hui
Coalition québécoise pour la réduction de la maladie	Constituée de près de 60 organisations représentantes du milieu de la santé, de grandes maladies et de patientes et patients québécois. Objectif : Grâce à une concertation de plusieurs actrices et acteurs, sensibiliser les instances à l'importance de la mise en place d'actions concrètes permettant de réduire la maladie au Québec et d'améliorer la santé globale de la population.	Janvier 2025 à aujourd'hui

Commentaires de l'Ordre à l'égard de projets de loi ou de projets de règlement du domaine de compétence de l'Ordre, positionnements, consultations et mémoires

TITRE DE LA CONSULTATION, DU RÈGLEMENT OU DU PROJET DE LOI	ORGANISATION/MINISTÈRE	TYPE DE RÉPONSE	DATE DU DÉPÔT OU DE L'ENVOI
Élargissement des pratiques professionnelles	Office des professions du Québec	Exemples cliniques concrets de gains en orthophonie à la suite de l'établissement d'un diagnostic	Mai 2024
Consultation sur l'état d'équilibre de main-d'œuvre et les causes des difficultés de recrutement 2024	Ministère du Travail	Complétion d'un tableau fourni par le ministère	Juillet 2024
Projet de loi 67 – <i>Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux</i>	Commission des Institutions	Mémoire et présence aux consultations particulières	Septembre 2024
Consultations pour la révision de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Office des personnes handicapées du Québec	Questionnaire	Octobre 2024
Référentiel sur les rôles et responsabilités du personnel des services éducatifs à l'enfance	Ministère de l'Éducation	Questionnaire	Décembre 2024
Politique sur l'Alzheimer et les troubles neurocognitifs majeurs	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Avis	Janvier 2025
Consultations pour le projet de <i>Règlement sur les services de santé, l'équipement adapté et les autres frais</i>	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)	Lettre	Janvier 2025

L'Ordre collabore pleinement aux travaux du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Voici la liste des comités et forums auxquels l'Ordre participe.

- Comité exécutif
- Comité de gouvernance
- Forum des présidences
- Forum des directions générales
- Forum des syndicats
- Forum des secrétaires de conseil de discipline
- Forum de l'inspection professionnelle
- Forum des conseillers et conseillères juridiques
- Forum sur l'exercice illégal
- Forum de l'admission
- Réseau des communicateurs du système professionnel

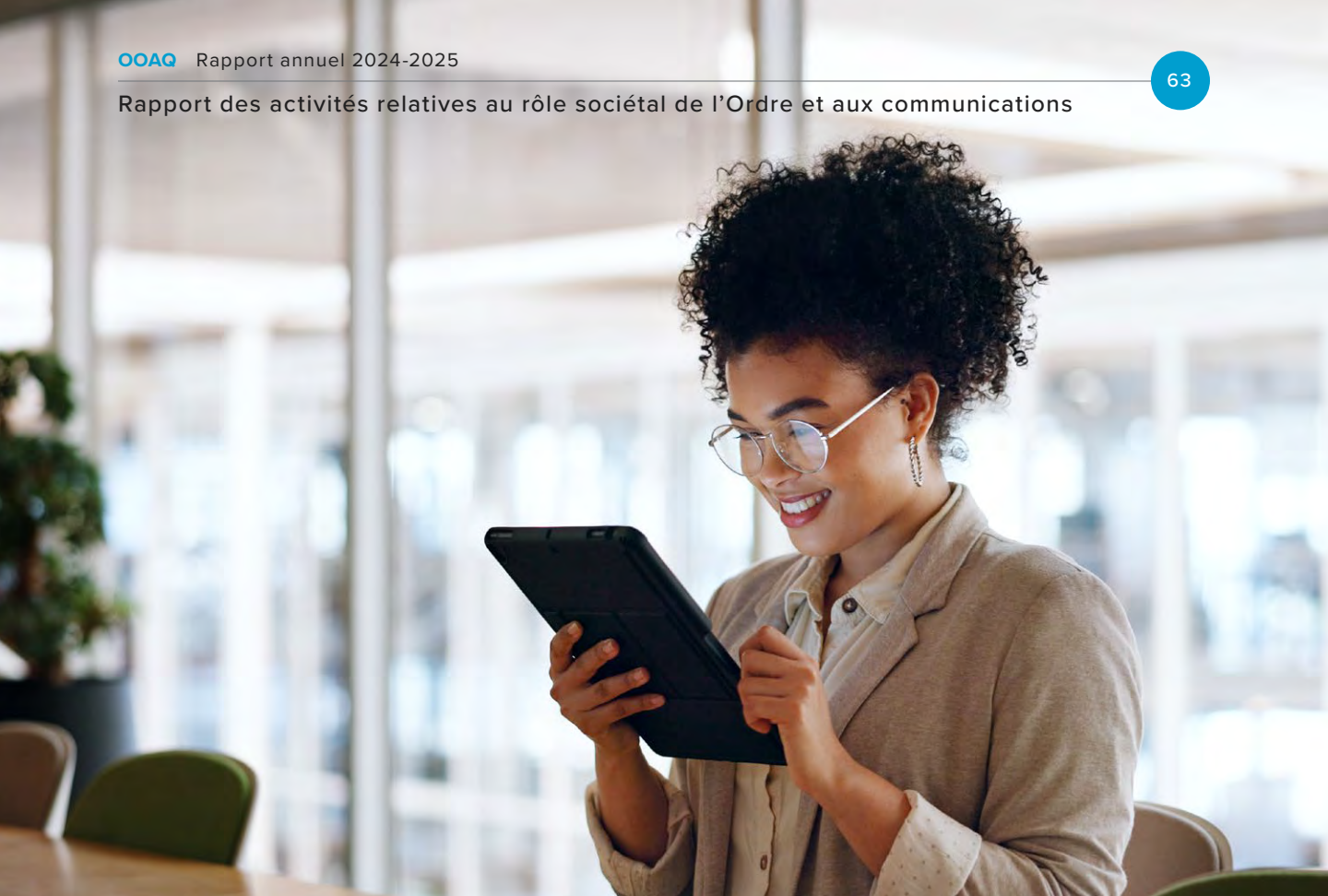
Communications avec les membres de l'Ordre

Durant l'année financière 2024-2025, un total de cinquante et un (51) courriels ont été transmis aux membres. Ces différents envois peuvent se définir par quelques catégories :

TYPE D'ENVOIS	NOMBRE D'ENVOIS
Édition régulière de l'infolettre	11
Édition formation continue	11
Édition exclusive de l'infolettre (contenu fourni par les partenaires de l'Ordre)	3
Avis (renouvellement de cotisation, élections, sondage, communiqué, etc.)	19
Invitation événement (webinaire, formation, AGA, etc.)	7

Site Web

[L'Espace membres](#), une section dédiée aux membres, mais accessible au public, est mis à jour continuellement. L'ensemble des articles de l'infolettre s'y trouvent.



Médias sociaux

L'OOAQ utilise principalement trois plateformes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn et YouTube. L'OOAQ a également créé deux groupes Facebook privés, accessibles uniquement aux membres orthophonistes et audiologistes.

MÉDIA SOCIAL	NOMBRE TOTAL DE PUBLICATIONS	NOMBRE TOTAL D'ABONNÉES ET D'ABONNÉS (+ VARIATION DANS LA DERNIÈRE ANNÉE)
Facebook – Grand public	143	9 362 (+ 625)
Facebook – Groupe privé en orthophonie	110	1 871 (+ 71)
Facebook – Groupe privé en audiologie	78	332 (+ 21)
LinkedIn	61	1 986 (+ 438)
YouTube	7	423 (+ 29)

Publicité

L'OOAQ n'a pas fait de campagnes de publicité au cours de l'exercice 2024-2025. Cependant, trente (30) publications Facebook ont été mises de l'avant pour un montant total de 539,65 \$.

Lobbyisme

L'ensemble des activités de lobbyisme de l'OOAQ, présentes et passées, sont inscrites dans le [Carrefour Lobby Québec](#), comme prescrit par la [Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme](#).

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

En tant qu'organisation dont la mission première est la protection du public, l'Ordre s'engage à jouer un rôle actif dans la lutte contre le racisme et toutes formes de discrimination. Pour ce faire, l'Ordre sensibilise et accompagne ses membres, le personnel et les membres du conseil d'administration vers une responsabilisation et une prise de conscience active des biais discriminatoires qui engendrent des préjugés. De plus, l'Ordre reconnaît que cet engagement repose sur des processus d'amélioration continue visant à protéger le public de façon durable, notamment en matière d'inspection, de formation et de communication.

Membres du Groupe de travail pour la valorisation de la diversité et la lutte contre le racisme et toutes autres formes de discrimination

Paul-André Gallant, orthophoniste, président

Jeanne Burger, orthophoniste

Nada Carlomusto, orthophoniste

Karina Ismail, orthophoniste

Manar Jaber, orthophoniste

Emmanuelle Léger-Provost, orthophoniste

Debora Militzer, orthophoniste

Marion Misériaux, orthophoniste

Milana Schipper, orthophoniste

Sandrine Umunoza, orthophoniste

Les réalisations de l'OOAQ en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI)

- Démarche organisationnelle s'appuyant sur le modèle *GDEIB (Global Diversity, Equity & Inclusion Benchmarks)*, modèle universel et reconnu mondialement.
- Adoption d'un plan d'action spécifique à l'automne 2024.
- Ajout de sections spécifiques à l'ÉDI dans le plan de communication organisationnelle ainsi qu'au sein des plans d'action de communication sur des enjeux précis.
- Ajout d'une section ÉDI dans les différents sommaires exécutifs déposés aux comités et au conseil d'administration de l'Ordre.
- Accompagnement des candidates et candidats en démarche d'équivalence.
- Ajout de formations dédiées sur Socrate, la plateforme de développement professionnel.
- Mise à jour régulière d'une [page Web dédiée à l'ÉDI](#).
- Communications aux membres (infolettres).
- Adoption d'une politique de communication révisée contenant une section « Communications représentatives » et des lignes directrices pour la rédaction.
- Dimensions inclusion et diversité au procédurier d'inspection.
- Personne-ressource au sein de l'Ordre pour recevoir les plaintes, notamment en cas de situation discriminatoire.
- Participation au Groupe de travail sur le changement de noms du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).



PRIX ET DISTINCTIONS

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Ordre a reconnu l'excellence et l'engagement de ses membres. Une remise de prix a eu lieu, dans un premier temps, lors de l'assemblée générale annuelle 2024 et, dans un second temps, lors de cérémonies virtuelles. L'implication et le désir de faire une différence dans leur pratique professionnelle ont été soulignés chez plusieurs orthophonistes et audiologistes.

Lauréates et lauréats des prix, bourses, distinctions et subventions de recherche de l'OOAQ

PRIX DE CARRIÈRE GERMAINE-HUOT 2024

Annie Bertrand, orthophoniste

Ce prix reconnaît la contribution significative à l'avancement de la profession d'orthophoniste ou d'audiologiste.

Annie Bertrand a été récompensée pour son apport remarquable au rayonnement de l'expertise des orthophonistes du Québec, ici et à l'extérieur de la province.

Considérée comme un modèle inspirant pour les jeunes orthophonistes du Québec, Annie Bertrand est particulièrement reconnue pour son expertise en troubles oro-myofonctionnels (TOM) et pour son rôle dans la reconnaissance de l'autonomie de l'orthophoniste et de la qualité des soins offerts en troubles de la communication et en déglutition. Tout au long de sa carrière, elle a été animée par son désir de transmettre ses connaissances à la relève.

Son parcours professionnel est impressionnant et démontre bien son leadership, sa rigueur, son professionnalisme et son désir de protéger le bien-être de sa clientèle dans l'ensemble de ses milieux de travail. Son importante contribution auprès de clientèles variées, que ce soit dans le secteur public, dans sa pratique privée, en tant que chargée de cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières et à l'Université de Montréal et comme formatrice pour l'OOAQ est notable.

Le prix de carrière Germaine-Huot est constitué d'une œuvre d'art réalisée par un artiste québécois et d'une bourse de 3000 \$, offerte avec la collaboration de Beneva.

PRIX INNOVATION SOCIALE-DESJARDINS 2024

Ce prix a pour but d'encourager l'esprit d'entrepreneuriat social, la créativité, le dynamisme et l'engagement d'une ou un membre dans la réalisation d'un projet ou d'une démarche novatrice contribuant à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

Les récipiendaires du prix Innovation sociale-Desjardins remportent une bourse de 3000 \$ pour réaliser un projet ou entreprendre une démarche innovatrice contribuant de façon particulière à l'accroissement de l'accessibilité aux services en orthophonie ou en audiologie pour des populations vulnérables du Québec.

Volet orthophonie

Floriane Olivier, orthophoniste, pour le projet « Ça dit Ça »

Floriane Olivier a reçu ce prix pour la conception du projet « Ça dit Ça », qui accompagne le développement de la communication alternative et améliorée (CAA) pour les adolescentes, adolescents et jeunes adultes autistes ou présentant une déficience intellectuelle. Concrètement, ce projet créatif et ambitieux a comme objectifs de vulgariser les bases de la communication et donner accès à du contenu pratique que les parents, les enseignantes et les enseignants peuvent utiliser au quotidien pour intégrer facilement l'utilisation des équipements de CAA. Créé en collaboration avec Julie Paquet, enseignante en adaptation scolaire et sociale, le projet propose des ressources adaptées à la réalité de la classe et au quotidien des personnes utilisatrices de la CAA et de leur entourage.

Volet audiologie

Théodora Lappas, audiologiste, pour le projet Santé auditive en garderie

Théodora Lappas a reçu ce prix pour la mise en place du projet Santé auditive en garderie, qui vise à sensibiliser la population à l'importance de faire évaluer l'audition des jeunes enfants, minimalement avant la rentrée scolaire. Elle a mis en place une « vérification de l'audition dans les milieux de garde » qui comprend une interprétation des résultats et des recommandations fournies aux parents. Par son projet, elle cible spécifiquement la clientèle 0 à 3 ans, qui représente une période critique et vulnérable pour le développement de l'enfant. Ce projet est créatif et innovant, car il est offert dans un cadre où la vérification de l'audition n'est pas encore intégrée comme « norme de soins ». De plus, il fait appel à un partenariat avec les équipes-garderie, les parents et des collègues audiologistes dans les centres hospitaliers et cliniques privées.

PRIX CARDOZO-CODERRE 2023

Ce prix vise à reconnaître, chez les finissantes et finissants de chaque programme de maîtrise en orthophonie et en audiologie des universités québécoises, l'engagement social et préprofessionnel manifesté au cours de la préparation à la profession. Les récipiendaires 2023 sont :

Anne-Claire Albisetti, finissante au programme d'orthophonie de l'Université Laval;

Aurélie Belleau-Matte, finissante au programme d'audiologie de l'Université de Montréal;

Joanie Ferland, finissante au programme d'audiologie de l'Université Laval;

Justine Maillard, finissante au programme d'orthophonie de l'Université McGill;

Myriam Michaud, finissante au programme d'orthophonie de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Alexandra Roy, finissante du programme d'orthophonie de l'Université de Montréal.

Chaque récipiendaire a reçu une œuvre d'art ainsi qu'une bourse offerte avec la collaboration de La Personnelle assurances générales.

Lauréate du prix du système professionnel

MÉRITE DU CIQ 2024

Ginette Diamond, orthophoniste

Témoignage d'appréciation de la part des congénères et de l'ensemble du monde professionnel, ce prix constitue une reconnaissance de prestige pour les membres à qui il est décerné.

Ginette Diamond a été récompensée pour souligner ses réalisations exceptionnelles au sein de sa profession, de son ordre et du système professionnel.

Membre de l'OOAQ depuis plus de 45 ans, Ginette Diamond a occupé de nombreux postes dans lesquels elle a laissé sa marque, que ce soit auprès des membres, de ses collègues, de sa clientèle ou du grand public. Son engagement envers son ordre professionnel s'est notamment illustré à travers ses fonctions d'administratrice, de membre de comités, de représentante régionale et de membre du conseil de discipline. Son investissement auprès des instances politiques est remarquable et elle a su soutenir l'Ordre dans la sensibilisation de l'expertise des orthophonistes et des audiologistes.

Ginette Diamond est particulièrement reconnue pour son implication envers la clientèle ayant un trouble développemental du langage (TDL), pour son grand intérêt envers l'amélioration continue des pratiques professionnelles et pour son désir de faire connaître la profession d'orthophoniste.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES



Mouvements au Tableau des membres de l'Ordre

	O	A	TOTAL
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024	3 410	546	3 956
Permis délivrés aux diplômé(e)s d'une université québécoise (art. 184)	164	27	191
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence	21	18	39
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	–	16	16
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	19	1	20
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	2	1	3
Permis délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec	4	–	4
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	5	–	5
Permis restrictifs temporaires	7	–	7
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1	6	–	6
Délivrés en vertu de l'article 42.1 par 1.1	1	–	1
Permis temporaires délivrés (avec application de l'article 37 de la Charte de la langue française)	Voir la note au bas du tableau		
Membres réinscrit(e)s (excluant les réinscriptions à la suite de radiations administratives en raison de non-paiement au 1 ^{er} avril 2024)	58	8	66
Membres radié(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radié(e)s au 31 mars 2025	1	–	1
Membres retiré(e)s du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2025	129	23	152
Membres inscrit(e)s au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025	3 539	576	4 115

Six (6) de ces permis en orthophonie ont été délivrés avec application de l'article 37 de la Charte de la langue française, soit quatre (4) délivrés aux titulaires d'une autorisation légale d'exercer hors Québec, un (1) délivré à la suite de la reconnaissance d'une équivalence de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada et un (1) délivré à la suite de la reconnaissance d'une équivalence de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada.

Renseignements généraux sur les membres

Autorisations spéciales

	O	A	TOTAL
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	4	–	4

Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période selon le genre

	O	A
Femmes	3 446	504
Hommes	92	72
Ne s'identifie à aucun de ces genres	1	–
TOTAL	3 539	576

Membres inscrit(e)s au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle payable au 1^{er} avril 2025, selon la classe des membres

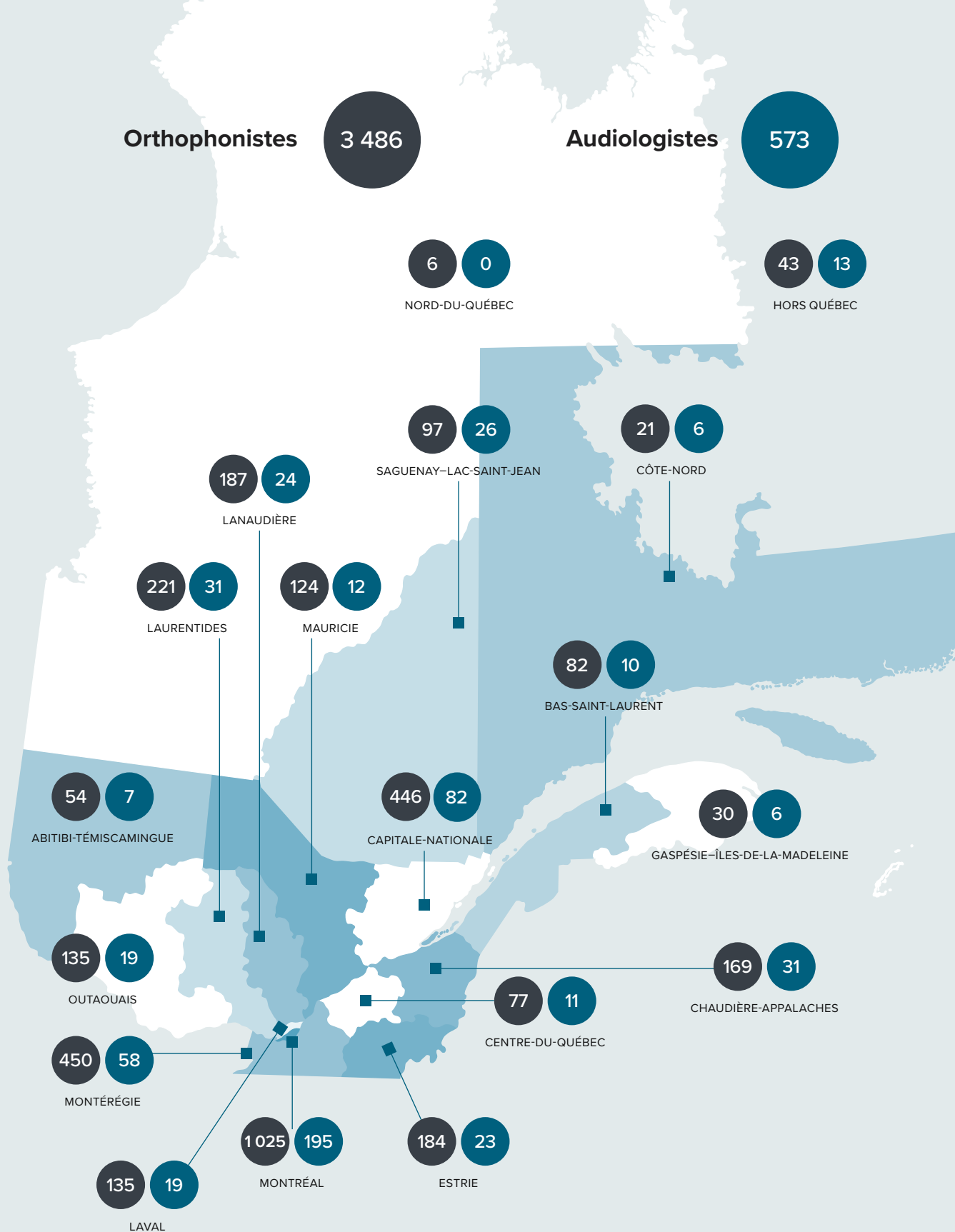
CLASSE	MONTANT
Inscrit(e)	822,41 \$
Retraité(e)	205,60 \$

Répartition selon le type de permis d'exercice au 31 mars 2025

	O	A	TOTAL
Inscrit(e)	3 475	573	4 048
Temporaire	5	–	5
Restrictif temporaire	6	–	6
Retraité(e)	53	3	56
TOTAL	3 539	576	4 115

Nombre de membres actifs ou actifs

En fonction du lieu principal d'exercice déclaré par chaque membre



Renseignements généraux sur les membres

Nombre de membres inscrit(e)s selon la catégorie de permis au 31 mars 2025

	NOMBRE
Audiologistes	575
Orthophonistes	3 534
Orthophonistes-audiologistes*	6
TOTAL	4 115

* Pour tous les tableaux, un(e) (1) de ces membres sera comptabilisé(e) dans la catégorie audiologiste et cinq (5) le seront dans la catégorie orthophoniste.

Nombre de membres inscrit(e)s avec limitation ou suspension du droit d'exercer au 31 mars 2025

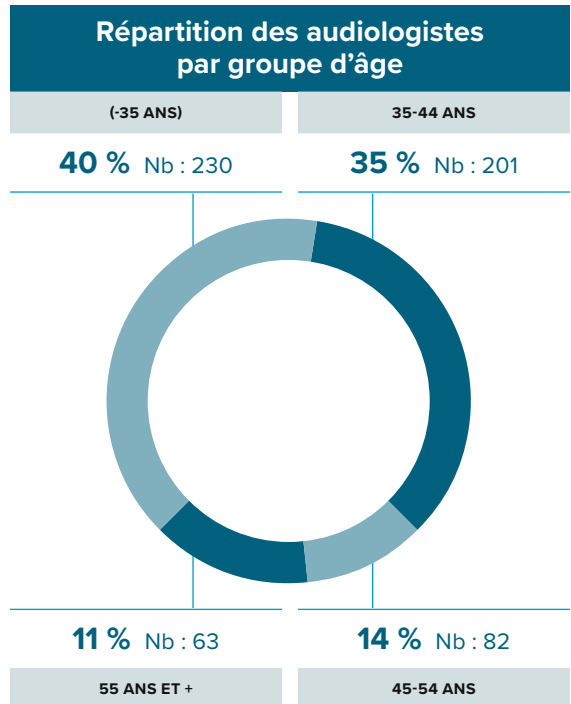
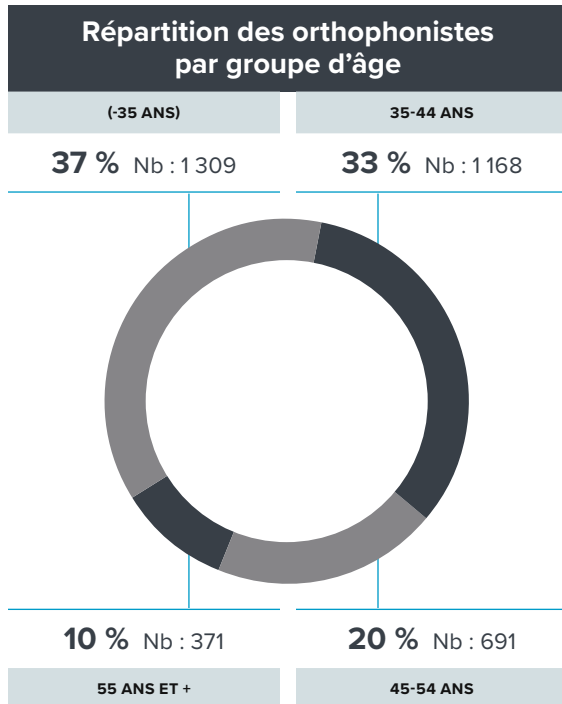
	O	A	TOTAL
Nombre de membres avec limitation du droit d'exercer	2	3	5
Nombre de membres avec suspension du droit d'exercer	–	–	–

Membres retiré(e)s et radié(e)s du Tableau au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars 2025

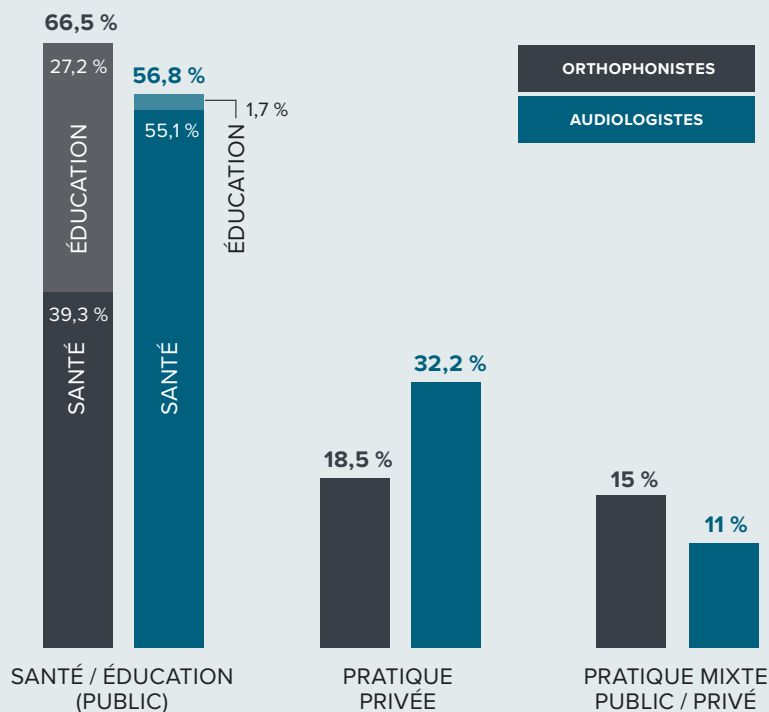
MOTIF DE RETRAIT	O	A	TOTAL
Congé parental	41	4	45
Congé sans solde	2	1	3
Décès	1	1	2
Délai OQLF	–	–	–
Départ – extérieur	11	–	11
Invalidité/maladie	2	2	4
Réorientation de carrière	20	9	29
Retour aux études	4	–	4
Retraite	29	3	32
Autres	1	1	2
Radiations administratives – Non-paiement	18	2	20
Radiations	1	–	1
TOTAL DES MEMBRES RETIRÉ(E)S au cours de l'exercice et demeurant retiré(e)s au 31 mars	130	23	153
RÉVOCATION DE PERMIS	–	–	–

Nombre de personnes inscrites au registre des stagiaires au 31 mars 2025

	NOMBRE
Inscriptions	437



Répartition des membres actifs et actifs selon le milieu de pratique



INFORMATIONS FINANCIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	76
ÉTATS FINANCIERS	78
Résultats	78
Évolution des soldes de fonds	79
Bilan	80
Flux de trésorerie	81
Notes complémentaires	82
Renseignements complémentaires	89



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (« l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Informations financières

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

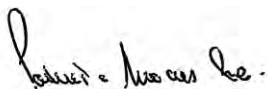
Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier, CPA, auditeur

Vaudreuil-Dorion

Le 16 juin 2025

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations annuelles	3 227 207	3 266 340	2 807 548
Admissions, équivalences et permis	125 650	145 204	126 576
Assurance responsabilité professionnelle	27 000	28 153	27 379
Formation continue	306 500	527 934	333 981
Discipline	12 000	–	13 914
Services aux membres	46 340	47 134	51 976
Exercice illégal et usurpation de titre	2 500	–	3 960
Inspection professionnelle	2 000	1 986	–
Ventes et locations de biens et services	33 000	12 700	18 950
Revenus de placements	70 000	103 114	82 542
Subventions	7 591	8 540	9 661
Revenus d'apports reportés aux immobilisations	15 380	15 380	15 380
Gain sur variation de la juste valeur des placements	–	45 269	2 987
Autres	–	1 470	382
	3 875 168	4 203 224	3 495 236
CHARGES D'EXPLOITATION			
Admission, équivalence et tableau des membres (annexe A)	475 171	475 524	456 900
Inspection professionnelle (annexe B)	589 626	579 865	396 634
Formation continue (annexe C)	432 756	467 304	403 960
Conseil de discipline (annexe D)	54 114	39 932	16 564
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	11 062	989	6 976
Service aux membres (annexe F)	41 096	33 052	71 374
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	451 166	445 168	454 157
Bureau du syndic (annexe H)	476 782	481 180	464 731
Comité de révision (annexe I)	668	1 279	2 741
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	689 974	691 234	670 390
Communication (annexe K)	583 042	582 233	547 641
Conseil interprofessionnel du Québec	27 000	28 997	27 094
	3 832 457	3 826 757	3 519 162
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	42 711	376 467	(23 926)

Informations financières

Évolution des soldes de fonds

exercice clos le 31 mars 2025

	AFFECTÉS À L'INTERNE (note 13)	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	2025 TOTAL	2024 TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	456 228	287 282	339 343	1 082 853	1 106 779
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 763)	(105 843)	495 073	376 467	(23 926)
Variation nette des immobilisations	–	49 485	(49 485)	–	–
Affectation interne	(43 465)	–	43 465	–	–
SOLDE À LA FIN	400 000	230 924	828 396	1 459 320	1 082 853

Bilan

au 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 504 277	3 725 907
Débiteurs (note 4)	35 435	77 753
Charges payées d'avance	117 828	95 532
	1 657 540	3 899 192
PLACEMENTS (note 5)	4 075 294	1 052 690
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	157 506	189 584
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	119 558	159 218
	6 009 898	5 300 684
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	38	–
Créditeurs (note 9)	1 193 896	1 090 456
Produits perçus d'avance (note 10)	3 310 504	3 065 855
	4 504 438	4 156 311
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	46 140	61 520
	4 550 578	4 217 831
SOLDES DE FONDS		
AFFECTÉS À L'INTERNE	400 000	456 228
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	230 924	287 282
NON AFFECTÉS	828 396	339 343
	1 459 320	1 082 853
	6 009 898	5 300 684

Engagements contractuels (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



, président



, trésorier

Informations financières

Flux de trésorerie

exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	376 467	(23 926)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de juste valeur des placements cotés en bourse	45 269	(2 987)
Amortissement des immobilisations corporelles	50 133	49 923
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	163	–
Amortissement des actifs incorporels	71 090	85 054
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(15 380)	(15 380)
	527 742	92 684
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	368 111	440 213
	895 853	532 897
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette du placement – Fonds de prévention	(256)	692
Variation nette des placements cotés en bourse	(3 067 617)	133 465
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 518)	(23 183)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	300	–
Acquisition d'actifs incorporels	(31 430)	(22 854)
	(3 117 521)	88 120
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	38	–
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 221 630)	621 017
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 725 907	3 104 890
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 504 277	3 725 907

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Il regroupe et encadre ses membres qui exercent les professions d'orthophoniste et d'audiologiste à titre et à activités réservées dans le but de protéger le public.

2. Prévisions budgétaires

Les chiffres présentés dans l'état des résultats et les renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

3. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations, les revenus de placement et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Informations financières

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODE
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel de tournage	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	MÉTHODES	TAUX ET PÉRIODES
Site Web	Linéaire	3 ans
Logiciel d'inscription des membres	Dégressif	30 %
Logiciel de formation continue	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Fonds de stabilisation des primes d'assurance

En vertu du contrat d'assurance responsabilité des membres de l'Ordre, une somme de 50 000 \$ est déposée auprès de l'assureur afin de garantir la stabilité des primes. Ce dernier pourra prélever jusqu'à 50 000 \$ pour compenser les pertes du programme pour une année.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements des fonds de prévention et de stabilisation des primes d'assurance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements négociés en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

4. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Clients	27 672	61 923
Provision pour créances douteuses	–	(690)
	27 672	61 233
Subvention à recevoir	–	4 112
Autres	7 763	12 408
	35 435	77 753

Informations financières

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

5. Placements

	2025	2024
	\$	\$
Placements négociés en bourse ^(a)	3 995 800	973 452
Fonds de prévention	29 494	29 238
Fonds de stabilisation des primes d'assurance	50 000	50 000
	4 075 294	1 052 690

a) Les placements cotés en bourse se composent de fonds négociés en bourse (FNB) et de fiducies de redevance. L'écart entre les placements négociés en bourse de 2025 à 2024 est expliqué par la date du dépôt. En effet, le montant de 2025 a été déposé aux placements avant le 31 mars 2025 tandis qu'un montant similaire a été déposé en 2024, mais après le 31 mars.

6. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	173 700	142 306	31 394	39 243
Matériel informatique	277 385	226 153	51 232	51 075
Améliorations locatives	240 530	166 981	73 549	97 602
Matériel de tournage	2 890	1 559	1 331	1 664
	694 505	536 999	157 506	189 584

7. Actifs incorporels

	2025			2024
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
	\$	\$	\$	\$
Site Web	124 044	95 915	28 129	20 041
Logiciel d'inscription des membres	315 162	231 239	83 923	118 510
Logiciel de formation continue	45 477	37 971	7 506	20 667
	484 683	365 125	119 558	159 218

8. Emprunt bancaire

L'Ordre détient une marge de crédit sous forme de carte de crédit d'un montant autorisé de 80 000 \$, portant intérêt au taux 8,70 %.

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

9. Crédoiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et charges courues	49 071	111 758
Salaires et vacances à payer	368 623	309 823
Office des professions à payer	146 032	109 145
Assurances responsabilité à payer	128 056	125 971
Taxes de vente	502 114	433 759
	1 193 896	1 090 456

Au 31 mars 2025, les sommes à remettre à l'état totalisent 526 604 \$ (459 218 \$ au 31 mars 2024).

10. Produits perçus d'avance

	2025	2024
	\$	\$
Cotisations	3 288 471	3 005 703
Formation continue	22 033	60 152
	3 310 504	3 065 855

11. Apports reportés afférents aux immobilisations

CHARGES	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	61 520	76 900
Apport constaté à titre de produits de l'exercice	(15 380)	(15 380)
	46 140	61 520

Ces apports affectés sont amortis linéairement au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés, soit les améliorations locatives, sur une période de 10 ans.

Informations financières

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

12. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 550 560 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	BAIL	LICENCES INFORMATIQUES	SUPPORT INFORMATIQUE	TOTAL
	\$	\$	\$	\$
2026	127 848	44 400	6 000	178 248
2027	127 848	44 400	–	172 248
2028	127 848	29 600	–	157 448
2029	42 616	–	–	42 616
	426 160	118 400	6 000	550 560

13. Fonds affectés à l'interne

Le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer des affectations internes dont l'objet est d'accumuler des sommes permettant de soutenir les dépenses futures prévues pour ces affectations. Le détail des mouvements des affectations est le suivant :

	SOLDE 31 MARS 2024	AFFECTATION	UTILISATION	SOLDE 31 MARS 2025
	\$	\$	\$	\$
Sécurité informationnelle – Travaux	56 228	(43 465)	(12 763)	–
Sécurité informationnelle – Fonds dédié	400 000	–	–	400 000
	456 228	(43 465)	(12 763)	400 000

L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2025, le conseil d'administration a résolu à l'unanimité de mettre fin à l'affectation interne des travaux portant sur la sécurité informationnelle.

14. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Notes complémentaires

au 31 mars 2025

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds négociés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Informations financières

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$

ANNEXE A – ADMISSION, ÉQUIVALENCE ET TABLEAU DES MEMBRES

Salaires et charges sociales	277 547	277 901	253 935
Perfectionnement	1 000	1 356	685
Représentation et déplacement	1 500	1 535	2 334
Abonnements, adhésions et contributions	1 300	1 260	–
Formations destinées aux candidats	9 000	3 339	7 434
Dépenses du comité	10 300	11 758	8 649
Honoraires professionnels	500	–	9 173
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	174 024	178 375	174 690
	475 171	475 524	456 900

ANNEXE B – INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	352 017	330 438	226 329
Perfectionnement	6 200	6 740	1 246
Représentation et déplacement	5 000	7 807	4 060
Honoraires professionnels	800	320	221
Dépenses du comité	13 400	17 045	13 130
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	212 209	217 515	151 648
	589 626	579 865	396 634

ANNEXE C – FORMATION CONTINUE

Salaires et charges sociales	247 241	247 557	238 158
Représentation et déplacement	1 000	–	–
Honoraires	11 000	44 058	11 308
Frais technologiques et autre matériel	–	147	45
Location de salles et d'équipements	2 500	250	–
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	171 015	175 292	154 449
	432 756	467 304	403 960

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$

ANNEXE D – CONSEIL DE DISCIPLINE

Expertises, enquêtes et autres services externes	35 300	20 724	6 393
Frais de publication	–	847	256
Dépenses du comité	4 200	3 382	3 570
Autres	–	–	12
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	14 614	14 979	6 333
	54 114	39 932	16 564

ANNEXE E – EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

Honoraires professionnels	10 700	618	4 309
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	362	371	2 667
	11 062	989	6 976

ANNEXE F – SERVICES AUX MEMBRES

Bourses et mérites	27 000	17 371	41 996
Honoraires professionnels	–	245	–
Dépenses du comité	2 000	3 038	2 089
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	12 096	12 398	27 289
	41 096	33 052	71 374

ANNEXE G – NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Salaires et charges sociales	251 751	252 072	268 235
Perfectionnement	3 000	990	227
Représentation et déplacement	–	556	46
Honoraires professionnels	32 000	24 562	11 634
Autres	1 500	–	374
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	162 915	166 988	173 641
	451 166	445 168	454 157

Informations financières

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$

ANNEXE H – BUREAU DU SYNDIC

Salaires et charges sociales	266 388	266 728	243 724
Perfectionnement	3 000	825	1 626
Représentation et déplacement	200	409	–
Expertises, enquêtes et autres services externes	28 100	32 638	35 843
Honoraires professionnels	2 000	83	2 686
Dépenses de comité	1 000	–	2 811
Autres	–	–	357
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	176 094	180 497	177 684
	476 782	481 180	464 731

ANNEXE I – COMITÉ DE RÉVISION

Honoraires	200	799	1 693
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	468	480	1 048
	668	1 279	2 741

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
ANNEXE J – GOUVERNANCE ET REDDITION DE COMPTES			
Salaires et charges sociales	329 909	330 330	300 810
Perfectionnement	–	–	549
Dépenses du conseil d'administration	59 000	53 487	67 659
Dépenses du comité de gouvernance	1 600	2 746	1 489
Dépenses du comité <i>ad hoc</i> du C.A.	–	59	150
Honoraires professionnels	5 000	337	6 164
Honoraires auditeur	11 000	10 500	13 200
Assemblée générale annuelle	9 000	13 031	7 180
Élections	6 000	6 204	–
Rapport annuel et OPQ	11 500	11 105	12 897
Dépenses du comité d'audit	2 000	2 710	2 720
Dépenses du comité ressources humaines	2 000	1 434	1 257
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	252 965	259 291	256 315
	689 974	691 234	670 390

ANNEXE K – COMMUNICATION

Salaires et charges sociales	297 610	297 990	281 834
Perfectionnement	2 500	1 612	1 865
Représentation et déplacement	500	1 249	168
Promotion et publicité	33 200	24 444	19 903
Poste et messagerie	1 300	1 058	1 715
Abonnements et adhésions	30 000	33 296	30 176
Programmation et maintien du site Web	2 608	3 466	2 526
Honoraires professionnels	2 250	715	71
Quote-part des charges d'administration (annexe L)	213 074	218 403	209 383
	583 042	582 233	547 641

Informations financières

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
ANNEXE L – AUTRES CHARGES			
Salaires et charges sociales	736 537	737 476	665 622
Perfectionnement	25 000	13 592	24 000
Représentation et déplacement	3 000	4 727	7 703
Honoraires professionnels	93 000	100 706	90 741
Abonnements et adhésions	15 000	15 507	12 900
Fournitures et frais de bureau	12 000	15 097	12 198
Impression, photocopies et courrier	2 750	3 154	2 500
Télécommunications	15 000	11 425	14 831
Licences informatiques	105 400	111 184	103 025
Recrutement de personnel	8 000	13 008	11 678
Entretien et équipement de bureau	4 500	3 722	4 722
Assurance responsabilité	5 400	6 624	5 210
Location espace de bureau	164 680	164 440	159 115
Mauvaises créances	–	250	600
Frais de carte de crédit	67 000	83 547	70 794
Frais de traitement de la paie	3 600	4 162	3 730
Frais bancaires	10 500	14 582	10 803
Amortissement équipement informatique	15 333	17 898	15 632
Amortissement mobilier de bureau	8 133	8 182	10 236
Amortissement améliorations locatives	24 053	24 053	24 053
Amortissement logiciel	35 500	48 884	63 447
Amortissement site Web	35 450	22 206	21 607
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	–	163	–
	1 389 836	1 424 589	1 335 147

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

	BUDGET	2025	2024
	\$	\$	\$
RÉPARTITION DES CHARGES D'ADMINISTRATION			
Admission (annexe A)	(174 024)	(178 375)	(174 690)
Inspection professionnelle (annexe B)	(212 209)	(217 515)	(151 648)
Formation continue (annexe C)	(171 015)	(175 292)	(154 449)
Discipline (annexe D)	(14 614)	(14 979)	(6 333)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe E)	(362)	(371)	(2 667)
Services aux membres (annexe F)	(12 096)	(12 398)	(27 289)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe G)	(162 915)	(166 988)	(173 641)
Bureau du syndic (annexe H)	(176 094)	(180 497)	(177 684)
Comité de révision (annexe I)	(468)	(480)	(1 048)
Gouvernance et reddition de comptes (annexe J)	(252 965)	(259 291)	(256 315)
Communication (annexe K)	(213 074)	(218 403)	(209 383)
	(1 389 836)	(1 424 589)	(1 335 147)



COORDINATION

Ariane Morel

Coordonnatrice aux communications

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-9818234-6-5



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : 514 282-9123 Sans frais : 1 888 232-9123 Télécopieur : 514 282-9541

ooaq.qc.ca